

COMMISSIE VOOR HET
BEDRIJFSLEVEN, HET
WETENSCHAPSBELEID, HET
ONDERWIJS, DE NATIONALE
WETENSCHAPPELIJKE EN
CULTURELE INSTELLINGEN, DE
MIDDENSTAND EN DE
LANDBOUW

van

DINSDAG 14 FEBRUARI 2017

Voormiddag

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE,
DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE,
DE L'ÉDUCATION, DES
INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES
ET CULTURELLES NATIONALES,
DES CLASSES MOYENNES ET DE
L'AGRICULTURE

du

MARDI 14 FÉVRIER 2017

Matin

La réunion publique de commission est ouverte à 10.16 heures et présidée par M. Jean-Marc Delizée.
De openbare commissievergadering wordt geopend om 10.16 uur en voorgezeten door de heer Jean-Marc Delizée.

Le **président**: La question n° 15425 de Mme Fonck est transformée en question écrite.

01 Vraag van mevrouw Rita Gantois aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de prioriteiten voor het nieuwe GLB volgens Phil Hogan" (nr. 15497)

01 Question de Mme Rita Gantois au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "les priorités de la nouvelle PAC selon Phil Hogan" (n° 15497)

01.01 **Rita Gantois** (N-VA): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, Europees commissaris voor Landbouw Phil Hogan heeft voor het nieuw Gemeenschappelijk Landbouwbeleid drie prioriteiten bekendgemaakt: een duurzaam productiemodel, meer veerkracht in de landbouwmarkten en een vlottere bedrijfsopvolging. Hij wilde begin volgend jaar – dat is nu, want mijn vraag dateert van vorig jaar – een eerste publieke bevraging lanceren. De rode draad in dat beleid is het uittekenen van een landbouw die efficiënter met zijn grondstoffen omgaat en klimaatslimmer wordt. Daartoe zullen er meer investeringen moeten gebeuren in innovatie en nieuwe technologieën, waarvoor landbouwers zouden worden vergoed. Investerings in nieuwe technologieën zijn volgens mij sowieso een goede zaak en cruciaal voor landbouwers om te kunnen blijven meespelen in het economische landschap. Er zou dus budget vrijkomen om landbouwers daarvoor te vergoeden.

U weet dat wij voorstander zijn van een verlaging van het algemeen landbouwbudget. Wij denken namelijk dat er meer efficiënte mogelijkheden zijn om dezelfde output te verkrijgen, zoals verzekeringen. Als het gelijk landbouwbudget echter toch vastgehouden wordt, dan kan een budgetverschuiving naar technologische investeringen wel zinvol zijn.

Daarnaast zullen er meer instrumenten beschikbaar zijn, aldus die nota, op het niveau van de individuele landbouwer om een marktdip het hoofd te bieden. De keten moet veerkrachtiger reageren, zo wordt gesteld, en op die manier sterker worden. Inkomenssteun blijft een centrale rol spelen om de positie van de landbouwer in de keten te bestendigen.

Bovendien wil de commissaris komaf maken met de administratieve rompslomp in de landbouwwetgeving.

Ik kan mij niet van de indruk ontdoen dat dit veel ballonnetjes zijn met weinig lucht. De commissaris is heel vaag in zijn voorstellen, waardoor ik mij afvraag hoe een en ander geconcretiseerd zal worden.

Mijnheer de minister, vandaar wil ik u vragen of u een zicht hebt op de manier en het tijdstip waarop die bevraging zal plaatsvinden en wie in de steekproef zal worden opgenomen.

Op welke manier zal de commissaris budget vrijmaken om tegemoet te komen in de kosten voor energiebesparende investeringen?

Op welke manier denkt de commissaris de keten veerkrachtiger te maken en de positie van de landbouwer te versterken, anders dan de maatregelen die al eerder genomen werden?

Welke timing werd voor de uitwerking van dat nieuw beleid vooropgesteld?

01.02 Minister **Willy Borsus**: De voorzitter van de Commissie, de heer Juncker, heeft inderdaad op 6 december 2016 verklaard dat de commissie voor eind 2017 zou communiceren over de toekomst van het GLB post-2020 met als doel een vereenvoudiging van de regels.

In het kader van haar raadpleging over de toekomst van het GLB heeft de Commissie op 2 februari 2017 een openbare vragenlijst gelanceerd. Helaas geeft deze zeer weinig indicaties over de richting die de Europese Commissie met de volgende hervorming wil uitgaan.

Volgens mij zal het GLB post-2020 eenvoudiger, gemeenschappelijk en stabiel moeten zijn. Parallel daarmee zal het noodzakelijk zijn om de twee pijlers van het GLB te behouden.

Ter herinnering, bepaalde landbouwers zijn vandaag nog steeds de gijzelaars van de politieke gevolgen van het conflict tussen de Europese Unie en Rusland. Daarom is het belangrijk dat het landbouwbudget op een redelijk niveau wordt gehouden. Bovendien vertegenwoordigt het GLB tussen 1 % en 2 % van de totale overheidsuitgaven van de EU.

Laten wij niet vergeten dat dit budget het voor de Europese burgers mogelijk maakt om toegang te krijgen tot kwaliteitsvol voedsel in overvloed. Daarnaast stel ik vast dat de markten steeds volatieler zijn. Deze factor moet in de toekomst ook beter in aanmerking worden genomen om een billijk inkomen voor de landbouwers te verzekeren.

Het is in dit kader ook nodig om na te denken over de invoering van stabiliseringsinstrumenten. Wat het landbouwbudget betreft, verwachten zeer veel actoren zich aan een globaal budget dat in dalende lijn gaat. Daarom moet deze steun zo goed mogelijk worden aangewend.

De Europese Commissie pleit voor een toegenomen gebruik van financiële instrumenten, in het bijzonder de middelen van de Europese Investeringsbank maar ook de staatswaarborgen, wat een goede zaak is.

Meer bepaald wat de versterking van de plaats van de landbouwer in de voedselketen betreft, zijn de lidstaten ermee akkoord gegaan tijdens de Europese Landbouwraproef van december, onder impuls van het Slowaakse voorzitterschap, om de Commissie te vragen een impactstudie uit te werken over de invoering van een nieuw wettelijk kader met het oog op de bestrijding van oneerlijke B2B-handelspraktijken. De Commissie heeft er in dit stadium nog geen gevolg aan gegeven. Van Belgische zijde dringen wij erop aan dat concrete maatregelen, voorgesteld door de heer Cees Veerman, genomen worden parallel met andere initiatieven, waaronder met name het melkpakket. Ik benadruk bovendien de rol van de voorzitterschappen in het gevolg dat aan de aanbevelingen wordt gegeven.

Het voornaamste doel van het Maltese voorzitterschap lijkt het probleem van de toegang tot water. Dit onderwerp ligt zeer gevoelig in deze lidstaat. Het volgende voorzitterschap dat in het tweede semester zal zetelen, lijkt als doel te hebben grondig na te denken over het GLB post-2020.

Tot slot wijs ik erop dat voor de Landbouwraproef van maart 2017 een gedachtewisseling op het programma staat over de toekomst van het GLB, de situatie van de markt en de werkzaamheden inzake de verbetering van de werking van de voedselketen.

01.03 **Rita Gantois** (N-VA): Mijnheer de minister, ik dank u voor uw antwoord. Het lijkt erop dat wij nog een lange weg te gaan hebben voor wij de concrete en structurele maatregelen zullen verkrijgen die wij al lang vragen. Ik hoor u niet veel zeggen over de administratieve vereenvoudiging waarvoor de landbouw toch wel

een zeer grote vragende partij is. Het stemt mij enigszins tevreden dat er gesprekken gevoerd worden en dat er een impactstudie zal worden gemaakt over een nieuw wettelijk kader rond die oneerlijke handel. U weet dat wij er heel sterk op staan dat er eindelijk iets gebeurt. Als het niet Europees is, laten we het dan zelf doen. Ik blijf dat dus herhalen. De landbouwbudgetten moeten efficiënt ingezet worden.

Ik hoor ook weinig over het verzekeringssysteem dat in Amerika toch wel zijn nut bewijst. Wij moeten er toch ook eens over gaan nadenken dat landbouwers zich op die manier kunnen verzekeren tegen de risico's die nu eenmaal aan dit beroep verbonden zijn. Maar goed, ik neem uw antwoord mee. Ik hoop dat wij eind 2017 – het is nog een hele tijd – veel meer, betere en concretere voorstellen krijgen die dan uiteindelijk ook kunnen worden uitgevoerd.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

02 Question de Mme Karine Lalieux au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "le saucisson d'Ardenne" (n° 15547)

02 Vraag van mevrouw Karine Lalieux aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "Ardense worst" (nr. 15547)

02.01 Karine Lalieux (PS): Monsieur le ministre, c'est une question que j'avais déposée au mois de décembre au vu de quelques éléments dans la presse. La Commission européenne va se prononcer d'ici quelques semaines concernant la bataille qui dure depuis plus de dix-sept ans entre les producteurs du saucisson d'Ardenne et deux géants de l'agroalimentaire, Ter Beke et Guina.

Ter Beke et Guina estiment que la dénomination "saucisson d'Ardenne" est générique et non une référence géographique, se basant sur d'autres produits comme les gaufres de Bruxelles ou celles de Liège qui devraient aussi être géographiques, selon moi. La Région évoquait, elle, une garantie au niveau alimentaire. Les conditions de fumage ne sont pas les mêmes dans toutes les régions: le saucisson d'Ardenne a des caractéristiques locales.

Une indication géographique protégée semble donc nécessaire pour nos saucissons d'Ardenne. Pour prétendre à l'appellation "saucisson d'Ardenne", il faut que le saucisson soit produit en Ardenne. Cela me paraît relever du simple bon sens. Ce n'est en tout cas pas le sens que veut donner le secteur agroalimentaire.

Monsieur le ministre, il est important de protéger les artisans, petits indépendants et PME, face à des géants de l'agroalimentaire et aussi de protéger un savoir-faire face à la malbouffe actuelle. Avez-vous eu connaissance de cette affaire? Quelles sont les démarches que vous avez accomplies pour soutenir nos producteurs régionaux?

Le président: Merci beaucoup, madame Lalieux, pour votre très intéressante question sur la bataille du saucisson d'Ardenne.

02.02 Willy Borsus, ministre: Madame la députée, vous connaissez d'autres batailles des Ardennes. En voici une différente, celle en faveur du saucisson et de son grand frère, le jambon d'Ardenne. Merci en tout cas de mettre nos produits à l'honneur en ce mardi matin de commission parlementaire.

Le président: Et en tant que Bruxelloise, en plus, c'est très bien!

02.03 Willy Borsus, ministre: J'ai bien pris connaissance de ce conflit. J'essaie de suivre de très près tout ce qui concerne l'agroalimentaire en général, en ce compris des dossiers spécifiques et importants comme celui-ci, qui, comme vous l'avez légitimement rappelé, opposent depuis plus de dix-sept ans maintenant les producteurs du saucisson d'Ardenne à deux entreprises du secteur agroalimentaire.

Le combat mené par les producteurs, singulièrement les plus petits d'entre eux, les bouchers ardennais et leurs structures représentatives, ainsi que par l'entreprise Marcassou, arrive à son terme (depuis le moment de votre question) parce que la Commission européenne a fait savoir qu'elle accorderait prochainement la demande d'indication géographique protégée, avec comme conséquence que seul le saucisson produit en Ardenne pourra encore à l'avenir porter cette appellation, ce dont je me réjouis.

L'indication géographique protégée (IGP) "saucisson d'Ardenne" concernera donc les saucissons produits sur une partie des provinces du Luxembourg, de Namur et de Liège et, par conséquent, les productions, les entreprises installées en dehors de la zone que je viens de décrire devront s'adapter à la décision européenne.

Ainsi et complémentirement, l'IGP offrira une garantie, à la fois de production mais aussi une garantie au niveau alimentaire, sans compter sur l'impact économique pour les entreprises locales concernées, pour les indépendants concernés et pour le commerce de ces différentes productions. Il y a aussi des répercussions en termes d'emploi, comme vous pouvez bien l'imaginer.

Comme vous le savez, l'indication géographique protège un produit de terroir, un produit qui a un lien très clairement identifié avec un espace territorial. Cette protection concerne toute l'Union européenne. On est aujourd'hui dans une compétence qui a été largement régionalisée. Je profite donc de l'opportunité de votre question pour insister pour que les Régions puissent à l'avenir, dans le cadre des accords de libre-échange, veiller à introduire des demandes de production ou des demandes d'introduction de ces produits couverts par des indications géographiques protégées, de manière à ce que celles-ci puissent être incluses dans ces négociations commerciales.

Comme vous le savez, ce ne fut pas le cas en ce qui concerne, par exemple, le CETA, pour faire un lien aujourd'hui avec l'actualité, puisqu'il n'y a pas eu de demande notamment de produits régionaux wallons dans le cadre des IGP dans ce contexte-là, contrairement à toute une série d'autres IGP au niveau européen qui couvrent d'autres productions issues d'autres pays d'Europe.

02.04 Karine Lalieux (PS): Monsieur le ministre, ma question a été déposée le 16 décembre. Pour une fois, c'est une bonne nouvelle qui nous vient de l'Europe et une très bonne nouvelle pour le saucisson d'Ardenne qui va enfin être protégé, après dix-sept ans de combat. Cela nous semble un peu long pour protéger un savoir-faire artisanal. Bien évidemment, je sais qu'une partie est régionalisée mais ce conflit durait depuis longtemps. Donc, je suis totalement ravie.

Par ailleurs, si vous voulez ouvrir le débat pour le CETA, mais je ne vais pas l'ouvrir, monsieur le président, effectivement, il y a eu de bien nombreuses demandes wallonnes et si le CETA n'a pas été accepté par la Wallonie, c'est notamment parce qu'il n'y avait pas de protection des petits artisans et des productions artisanales. Cela doit évidemment faire partie de nos revendications lors du libre-échange et des revendications donc portées par l'État fédéral, parce qu'on sait que c'est lui qui négocie ces dossiers de libre-échange.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

03 Question de Mme Fabienne Winckel au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "les déceptions liées au *tax shift*" (n° 15876)

03 Vraag van mevrouw Fabienne Winckel aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de ontgoochelende resultaten van de *taxshift*" (nr. 15876)

03.01 Fabienne Winckel (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, le *tax shift* constitue un des fers de lance de votre gouvernement. Sous couvert de charges sociales trop élevées et de freins à la compétitivité, celui-ci a décidé d'alléger les charges, faisant courir un risque pour le financement de la sécurité sociale mais également pour le pouvoir d'achat de nos concitoyens.

Les objectifs étaient clairs: rendre notre économie plus compétitive, notamment en matière d'investissement, en favorisant les engagements et en soulageant les PME. Or, le Syndicat neutre pour indépendants (SNI) indique qu'aucun emploi supplémentaire n'a été créé grâce au *tax shift*. Les salaires réels des Belges ont diminué depuis deux ans. Les taxes ont augmenté. Les recettes fiscales ont diminué. Et les pouvoirs publics ont vu leurs moyens réduits. En somme, les citoyens ont moins de services, et de moindre qualité. Le *tax shift* se dirige tout doucement vers un vaste échec.

Monsieur le ministre, le SNI, pourtant syndicat d'indépendants (censés être les premiers à profiter de votre politique), condamne les effets du *tax shift* en matière d'emploi. Il s'agirait d'une opération blanche. Compte

tenu de tous les efforts budgétaires consentis et des dommages collatéraux, quel est votre sentiment sur la position du SNI? Quel regard portez-vous aujourd'hui sur les effets du *tax shift*?

Le salaire réel, selon l'institut de recherche Hans-Böckler-Stiftung, aurait diminué depuis deux ans. Nous faisons à peine mieux que le Portugal et la Grèce. Comment expliquez-vous que vos mesures aient davantage contribué à diminuer les salaires qu'à les augmenter?

Je suis consciente que la problématique est vaste, mais je trouve opportun de lancer le débat.

03.02 Willy Borsus, ministre: Monsieur le président, madame Winkel, j'ai un problème, parce que le SNI n'a jamais déclaré cela.

03.03 Fabienne Winkel (PS): (...)

03.04 Willy Borsus, ministre: Nous parlons d'autre chose, alors. Votre question écrite évoque le SNI.

03.05 Fabienne Winkel (PS): Au temps pour moi. C'est le SDI, le Syndicat des indépendants et des PME. Excusez-moi!

03.06 Willy Borsus, ministre: Nous nous comprenons alors mieux. Le SNI m'a décerné, comme vous le savez, le titre de "ministre le plus favorable à l'entrepreneuriat" l'année dernière. D'autres parlementaires de différentes formations politiques ont également été distingués. Je ne comprenais donc pas du tout.

Vous connaissez le SDI, par rapport au SNI. Le SDI n'est plus une organisation reconnue, contrairement à l'UNIZO, à l'UCM, au SNI, à une série d'autres organisations. Très convivialement, je vous engage à la plus grande prudence envers ces déclarations.

Vous avez observé que ces déclarations sont par ailleurs complètement isolées et contredites par toutes les autres organisations représentatives des indépendants et des PME, ainsi que par les organisations représentatives des plus grandes entreprises. Par exemple, la FEB indiquait le 10 février 2017 que: "Les chiffres montrent que le *tax shift* favorise surtout l'emploi dans le secteur privé. Les employeurs tiennent parole: après le *tax shift*, place au *job lift*."

Je pense tout simplement que le SDI s'est complètement planté dans son analyse. Je veux bien mener un débat en *live* avec eux. Selon moi, ce débat ne serait vraiment pas facile pour eux. En effet, comme moi, vous suivez l'actualité, vous suivez les indications de la Banque nationale, de l'Institut des comptes nationaux (ICN), de l'Europe, les déclarations successives de l'UCM, du SNI, de l'UNIZO, de la FEB. En fait, toutes les indications vont exactement dans le sens inverse.

J'en veux pour preuve des éléments très récents. Ainsi, on sait que l'Institut des comptes nationaux a évalué, au mois de décembre dernier, à 104 000 les emplois supplémentaires créés depuis 2014, en ce compris pour les indépendants. Le nombre de *starters* n'a jamais été aussi élevé. Le nombre de faillites n'a jamais été aussi bas.

On dispose de statistiques plus récentes encore pour ce qui concerne le nombre de postes de travail dans le secteur privé. Au troisième trimestre 2016, il était de 2 869 500 postes, soit une augmentation de 46 400 unités comparativement au même trimestre de l'année 2015. Et toutes les statistiques vont dans le même sens. Je les tiens à votre disposition.

Hier soir, j'étais encore avec des entrepreneurs. Je peux vous assurer que je mesure, je sens et je ressens combien il se passe quelque chose d'important au niveau de notre monde économique, de l'activité de nos entreprises et des indépendants. Je peux vous citer les chiffres de mémoire. J'adore les chiffres. Je lis les statistiques. Je les décortique dans tous les sens. Du 1^{er} janvier 2015 au 30 septembre 2016, le nombre d'indépendants a augmenté de 18 400 unités. Je ne parle ici que des indépendants à titre principal. Cela représente plus de 800 nouveaux indépendants à titre principal par mois.

Certains me diront peut-être que c'était déjà le cas auparavant. J'ai repris les chiffres de 2013. Sachez, chère madame, que du 1^{er} janvier 2014 au 30 septembre 2016, on a enregistré, en moyenne, par mois, 5,4 fois plus d'indépendants qu'en 2013 et il n'est question ici que des indépendants supplémentaires à titre

principal. Par ailleurs, on n'a jamais enregistré autant d'indépendants à titre complémentaire. Vous allez me dire qu'il s'agit d'un job en plus.

Rendez-vous compte, madame, que 8 % des indépendants complémentaires deviennent, en l'espace d'un an, indépendants à titre principal! Après cinq ans, 18,8 % des indépendants à titre complémentaire sont devenus indépendants à titre principal. Je dispose de quantités de chiffres. Ils vont tous dans le même sens.

La seule chose que vous pouvez me dire, c'est que l'ampleur de ces chiffres est différente. L'analyse du taux de croissance est importante. Nous avons tablé sur une croissance de 1,2 pour confectionner notre budget. Vous avez lu la dernière publication de la FEB dont le service d'étude est sérieux et table sur une croissance de 1,7. L'Union wallonne des entreprises table sur 1,5 et les dernières indications parlent de 1,4. Ces indications sont très importantes car, derrière celles-ci, il y a de l'activité et de l'emploi, du bien-être pour nos concitoyens, des recettes pour l'État et l'alimentation de la solidarité sociale.

Si je peux, solennellement en cette salle Marie Popelin et sous le regard vigilant de toutes les formations politiques, lancer un appel solennel à l'opposition que vous représentez aujourd'hui, c'est celui qui consiste à vous inviter à souligner aussi ce qui va bien. Actez les chiffres lorsqu'ils sont si peu contestés! On peut discuter de leur ampleur et en cela je suis d'accord avec vous mais les nier c'est comme si – permettez-moi une comparaison footballistique – les résultats du championnat de football sont là mais le Parti Socialiste ne les reconnaît pas disant que ce ne sont pas les résultats du championnat de football, ni des matchs de tennis, que ces chiffres ne sont pas bons et qu'ils ne concernent pas de vrais emplois! Tout cela, madame, est contredit par des institutions si sérieuses telles la Banque nationale, l'Institut des comptes nationaux, les institutions européennes, etc. Je suis à disposition du parlement et n'hésitez pas à faire la comparaison de toutes ces études! Vous reviendrez vers moi pour me dire que j'avais probablement raison.

Le **président**: Monsieur le ministre, nous vous remercions et nous avons entendu votre appel du 14 février, en ce jour de Saint-Valentin. Madame Winckel, êtes-vous convaincue par l'appel de la Saint-Valentin de M. le ministre?

03.07 Fabienne Winckel (PS): J'ai bien entendu l'appel au rapprochement en cette date. J'ai bien entendu sa réponse. Ce n'est pas la première fois que nous débattons de ces chiffres; nous l'avons déjà fait en séance plénière. Il existe une vision des chiffres parmi d'autres. Certains s'opposent. Je vous invite notamment à prendre connaissance, si ce n'est déjà fait, des indicateurs complémentaires au PIB que le Bureau fédéral du Plan vient de publier.

Même si nous constatons une hausse du nombre des indépendants, que cachent ces chiffres? Vers quel type de qualité d'emploi et de rémunération nous dirigeons-nous? Une précarisation de la population peut être observée. À la place d'effectuer une analyse stérile majorité-opposition, après deux ans, une évaluation et une interprétation de ces chiffres pourraient être réalisées par un organisme indépendant. En Belgique, un fossé se creuse entre une population précarisée et une autre plus riche, ce qui est inquiétant. Huit cent trente mille femmes vivent sous le seuil de la pauvreté. C'est aussi un chiffre. Je soutiens le statut d'indépendant. J'aimerais que les gens trouvent un travail, je prône toutes les politiques menées en la matière, mais la réalité quotidienne de ces personnes doit être examinée. Une bagarre de chiffres ne servirait à rien mais une analyse réalisée par un organisme indépendant serait fort utile. Monsieur le ministre, vous me lancez un appel solennel pour trouver un accord et je vous renvoie un appel solennel pour qu'un organisme effectue cette étude.

Le **président**: Monsieur le ministre, si je me permettais une petite anecdote, je dirais que je transmettrai votre appel solennel à M. Crucke pour qu'il nous décrive quelles actions positives sont réalisées en Wallonie.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

04 Question de M. Gautier Calomne au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "le lancement d'une enquête relative à la gestion de la taxe kilométrique" (n° 15696)

04 Vraag van de heer Gautier Calomne aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "het opstarten van een onderzoek naar het beheer van de kilometerheffing" (nr. 15696)

04.01 Gautier Calomne (MR): Monsieur le ministre, vous avez récemment commandé une enquête sur d'éventuelles pratiques discriminatoires de la société actuellement en charge de la gestion de la taxe kilométrique. Cette décision ferait suite à des plaintes déposées par l'Union professionnelle du Transport et de la Logistique (UPTR) concernant de supposées différenciations entre les opérateurs, selon qu'ils seraient facturés pour leur véhicule ou leur flotte au complet. Selon l'UPTR, le système actuel pénaliserait les indépendants et les petites entreprises.

Dans le respect nécessaire de l'enquête, je souhaiterais vous poser les questions suivantes. Monsieur le ministre, pouvez-vous nous communiquer, dans les grandes lignes, les éléments qui vous ont été rapportés et qui ont motivé le lancement de ladite enquête? Quels sont les services qui ont été désignés pour la mener? Quand espérez-vous obtenir des résultats? Enfin, avez-vous eu l'occasion de rencontrer les différentes parties au dossier?

04.02 Willy Borsus, ministre: Monsieur le député, sur la base d'une communication de la firme Satellic, qui indique que la facturation par flotte serait désormais uniquement accessible aux transporteurs qui paient la taxe kilométrique dans le système post-paiement, j'ai été alerté par une situation qui pourrait être discriminante. En effet, la facturation par flotte serait refusée aux transporteurs qui paient par d'autres moyens: prépaiement par virement ou par carte de crédit. Cette pratique serait donc dommageable pour les plus petites entreprises.

D'autre part, certains transporteurs se seraient plaints que, malgré leurs demandes répétées, les factures établies par la firme Satellic le seraient en fonction d'une période couvrant dix jours ouvrables, et non sur la base d'un mois complet - comme la logique comptable le recommande. Ce n'est évidemment pas sans conséquence.

Ensuite, étant donné que cette question est en rapport avec la réglementation sur les pratiques de marché - qui relève du pouvoir fédéral - j'ai demandé une analyse au SPF Économie, PME, Classes moyennes & Énergie. C'est la Direction générale de la réglementation économique qui va s'en charger. J'en attends les résultats. Je ne puis vous indiquer de timing, puisqu'il ne m'a pas encore été annoncé.

Troisièmement, les reproches émis à l'encontre de la firme Satellic s'inscrivent dans la problématique plus large, que vous connaissez, de la taxe kilométrique, qui est de compétence régionale. Je sortirais de mon rôle si j'avais un contact direct ou un contact préalable avec la firme Satellic.

Néanmoins, en tant que ministre des Classes moyennes, des Indépendants et des PME ainsi que de l'Agriculture, je vous informe que j'ai reçu de nombreux acteurs, de nombreuses PME, de nombreux indépendants et de nombreux groupements professionnels du secteur du transport, du secteur agricole, du secteur du commerce et du secteur ambulant par rapport à cette taxation, par rapport à leurs inquiétudes, par rapport à sa mise en œuvre pratique ainsi que par rapport aux conséquences pour le pouvoir d'achat de nos concitoyens. Au bout de la chaîne, pour ce qui concerne les transporteurs belges, cette taxation est, pour l'essentiel, répercutée sur le consommateur ou sur le client final. Si je dis "pour l'essentiel", cela ne veut pas dire "complètement". Une partie est à charge des intermédiaires de transport et cette situation impacte aussi leur activité économique et crée, dans un certain nombre de situations, des difficultés réelles.

J'ai lu avec circonspection que dans le sud du pays, il était envisagé d'étendre encore la taxe kilométrique à un certain nombre d'autres voiries, donc avec un impact complémentaire pour le secteur du transport, pour les secteurs concernés et pour le client final ou le consommateur.

04.03 Gautier Calomne (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos réponses.

L'enquête est en cours et vous n'avez pas encore les résultats mais nous y resterons attentifs. Comme vous l'avez dit, même si la taxe est de compétence régionale, pas mal d'intervenants s'en sont inquiétés.

Vous évoquez l'éventualité d'élargissement de cette taxe à d'autres voiries. Voilà qui suscite pas mal d'inquiétudes en la matière et je suis heureux que vous puissiez les relayer auprès d'une série d'intervenants.

C'est avec attention que nous prendrons connaissance des résultats de cette enquête.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

05 Questions jointes de

- M. Gautier Calomne au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "la plate-forme Just Horeca" (n° 15711)
- Mme Fabienne Winckel au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "la volonté du secteur horeca d'engager davantage d'indépendants, au détriment des contractuels" (n° 15874)

05 Samengevoegde vragen van

- de heer Gautier Calomne aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "het Just Horecaplatform" (nr. 15711)
- mevrouw Fabienne Winckel aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "het voornemen van de horecasector om meer met zelfstandigen te werken, ten koste van de contractuelen" (nr. 15874)

05.01 Gautier Calomne (MR): Monsieur le ministre, la fédération horeca a annoncé son intention de vous présenter les contours de son projet baptisé Just-Horeca. Concrètement, il s'agirait de créer une plate-forme web, soutenue par une application spécifique, sur laquelle les travailleurs pourraient proposer leurs services directement à des employeurs. La particularité de ce système est que la relation de travail sera basée sur un contrat d'indépendant dans un lieu de prestation clair, avec une durée de temps précise et avec un tarif adapté en fonction du type de prestation et de l'expérience du travailleur. Cette relation pourra être gérée par un secrétariat social pour indépendants.

La fédération horeca voudrait lancer ce nouveau dispositif en profitant de l'entrée en vigueur prochaine du statut d'étudiant-entrepreneur. Aussi, je souhaiterais vous poser les questions suivantes. Quel regard portez-vous sur ce projet? Quelles sont les éventuelles pistes de soutien qui pourraient être apportées pour la sensibilisation et la promotion de cette plate-forme auprès des différentes parties?

Enfin, disposez-vous éventuellement de données sur la proportion de travailleurs indépendants dans le secteur horeca à ce jour? Quelles sont les évolutions tendanciennes observées ces dernières années? Je vous remercie d'ores et déjà pour l'ensemble de vos réponses.

05.02 Fabienne Winckel (PS): Monsieur le ministre, je ne referai pas la présentation du projet de plate-forme. C'est clairement un concept de travailleurs autonomes, et la fédération horeca le nomme ainsi. Ce projet consiste en la création d'une plate-forme sur laquelle les travailleurs proposeront des heures de service en tant qu'indépendants.

J'avais lu dans la presse que le secteur devait vous présenter ce projet durant la deuxième semaine de janvier de cette année. Ce sujet est préoccupant. Avez-vous pu rencontrer les représentants du secteur? Qu'est-il ressorti de la réunion? Quelle est votre opinion, en tant que ministre des Indépendants, mais également des Classes moyennes, sur cette idée? Le gouvernement fédéral a-t-il l'intention de généraliser, ou à tout le moins de valoriser l'emploi sous statut d'indépendant via ce type de plates-formes? Un système de salaire minimum est-il à l'ordre du jour? Je pense que sans cela, c'est l'ensemble des travailleurs du secteur qui pourrait en payer le prix. Quel serait l'impact d'une telle mesure sur le financement de la sécurité sociale?

C'est un peu la suite de la première question. On est sur la possibilité de créer de l'emploi mais quel type d'emploi, quel type de salaire, quel type de rémunération, quel type d'avantage pour le travailleur?

05.03 Willy Borsus, ministre: Chers collègues, par rapport à vos différentes questions, je compléterai en vous transmettant un chiffre et un tableau détaillé évolutif par année et par Région, du nombre de personnes assujetties qui travaillent dans le secteur horeca.

En ce qui concerne le projet Just-Horeca, j'ai eu l'occasion de prendre connaissance du projet de plate-forme Just-Horeca que les représentants de la fédération horeca sont notamment venus me présenter - je réponds ainsi à votre question -, le 12 janvier dernier. La plate-forme permettrait à certains profils de fonction du secteur horeca d'être proposés et organisés en tant qu'indépendants. Selon mes informations, cette

plate-forme en est cependant toujours au stade de projet et d'analyse préalable à son opérationnalisation.

À cet égard, il faut noter que l'évaluation de cette notion de travail autonome, comme le définit et l'entend la fédération horeca, devra s'inscrire plus globalement dans la révision de la loi sur la nature des relations de travail. C'est une loi qui a été adaptée dans le contexte de la loi-programme du 27 décembre 2006, si j'ai bonne mémoire.

Cette annonce de la révision globale de la loi sur la nature des relations de travail - notamment celle qui définit ce que c'est qu'être indépendant et les critères pour ce faire et comment on le distingue de l'activité salariée - s'inscrit notamment dans le cadre du Plan de lutte contre le dumping social tel qu'approuvé par le gouvernement, l'année dernière.

Quelles sont les pistes de soutien qui peuvent être apportées pour la sensibilisation et la promotion de la plate-forme auprès des différentes parties? Actuellement, on sait que cette plate-forme en est au stade de projet, de piste de réflexion.

Dès lors, il est un peu prématuré d'imaginer ce qu'on pourrait mettre en œuvre pour soutenir éventuellement, pour sensibiliser ou pour promouvoir cette plate-forme puisque se posent des questions d'opérationnalisation ou qui touchent au cadre juridique que je viens d'évoquer.

Qu'en est-il de l'évolution du travail indépendant dans le secteur horeca dans notre pays et des tendances observées? Au 31 décembre 2015, l'INASTI dénombrait 42 678 personnes assujetties au statut d'indépendant, dont 24 538 hommes et 18 140 femmes, exerçant dans le secteur horeca. Quelle est la tendance par rapport à 2011? En 2011, il y avait 39 486 personnes assujetties. On est donc dans un schéma d'augmentation de 3 192 unités, soit 8,08 % entre 2011 et 2015. Jusqu'à l'année 2014, on observe une progression constante du nombre d'assujettis dans le secteur. Mais la progression se tasse en 2015, puisque le nombre de personnes assujetties diminue: de 43 138 en 2014, on passe à 42 678 unités en 2015, soit une baisse de 1,07 %. Dans quelques semaines, les chiffres 2016 nous seront communiqués. Je les tiendrai à votre disposition.

En résumé: je suis à l'écoute et j'examine cette hypothèse de plate-forme avec beaucoup d'intérêt; il faut évidemment que l'on puisse bien mesurer tous les aspects du projet, en ce compris son cadre légal; que ses promoteurs puissent en proposer l'opérationnalisation; enfin, par ailleurs, je tiens tous les chiffres que vous avez sollicités à votre disposition - je vais demander à mon collaborateur de vous les remettre.

05.04 Gautier Calomne (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse.

Je pense qu'il est indispensable que vous soyez associé dès le départ à cette réflexion. Il importe en effet que les autorités publiques puissent sécuriser le cadre légal.

Nous serons attentifs à l'évolution du dossier. Je conçois bien évidemment qu'il est quelque peu prématuré de définir quelles seraient les pistes à explorer, puisqu'on n'a pas encore réfléchi à l'opérationnalisation du projet.

Enfin, je tiens à vous remercier pour les chiffres que vous nous avez communiqués et qui témoignent d'une augmentation sensible d'environ 10 % au cours des dernières années, malgré un tassement s'agissant de la dernière année. Je vais donc prendre connaissance du tableau.

05.05 Fabienne Winckel (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse.

J'entends bien qu'il s'agit d'un projet neuf. Il convient donc de se laisser le temps d'en analyser les conséquences. Ce projet peut constituer une bonne idée, mais il faut en mesurer correctement les effets sur la sécurité sociale ou sur le travailleur. L'un des objectifs de cette plate-forme pourrait être que les employeurs ne supporteraient plus certaines charges sociales relatives aux allocations d'invalidité, au treizième mois, au pécule de vacances, etc.

C'est pourquoi il convient de garder une qualité en termes d'emploi - tant pour les salariés que pour les indépendants. J'attire votre attention à cet égard. La flexibilité à outrance des jobs produit des effets néfastes dont on ne prend pas suffisamment la mesure.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

06 **Samengevoegde vragen van**

- mevrouw Nahima Lanjri aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "een wijziging van de soldenperiode" (nr. 15893)
- de heer Philippe Blanchart aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de resultaten van de enquête naar de regelgeving met betrekking tot de soldenperiode" (nr. 16470)
- mevrouw Caroline Cassart-Mailleux aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de conclusies van de uitgebreide peiling betreffende de solden" (nr. 16535)
- mevrouw Katrin Jadin aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "het resultaat van de enquête betreffende de solden" (nr. 16546)

06 **Questions jointes de**

- Mme Nahima Lanjri au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "une éventuelle modification de la période des soldes" (n° 15893)
- M. Philippe Blanchart au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "les résultats de l'enquête sur les soldes" (n° 16470)
- Mme Caroline Cassart-Mailleux au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "les conclusions du vaste sondage concernant les soldes" (n° 16535)
- Mme Katrin Jadin au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "le résultat du sondage sur les soldes" (n° 16546)

06.01 **Katrin Jadin** (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, fin décembre, vous avez procédé à un sondage par voie électronique pour permettre aux consommateurs et aux commerçants d'émettre leur avis sur la législation actuelle encadrant les soldes.

Huit cent cinquante personnes ont participé à l'enquête et les résultats varient selon le point de vue du consommateur ou du commerçant. En effet, même si une très grande majorité des répondants souhaitent conserver les soldes, les trois-quarts souhaitent tout de même les déplacer. Les consommateurs préfèrent qu'elles aient lieu en décembre, tandis que les commerçants avancent la date de février. De plus, la quasi-unanimité des commerçants souhaite conserver la période d'attente qui précède les soldes.

Monsieur le ministre, quelle analyse votre département fait-il de cette enquête? Quelle solution pourrait en résulter? Estimez-vous que ladite enquête a obtenu un nombre suffisant de participants pour être représentative? Est-il possible de donner le profil des participants?

Au-delà dudit sondage, quelle est, selon votre département, la solution la plus adaptée au cadre législatif européen et belge, qui permettrait, j'ose le dire, de favoriser la consommation? Quelles sont les prochaines étapes et les prochaines rencontres afin de conclure un accord?

06.02 **Nahima Lanjri** (CD&V): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, ondernemingen mogen twee keer per jaar hun goederen tegen verlaagde prijzen verkopen. Zij mogen dan solden organiseren. Om eerlijke marktpraktijken te verzekeren, mogen ondernemingen dit enkel doen tijdens de twee soldenperiodes die bij wet vastgelegd zijn, namelijk in januari en in juli. Het klimaat verandert echter en bij sommige winkeliers gaan er stemmen op om de soldenperiodes te verplaatsen. Zij stellen voor om deze een maand later te laten doorgaan. In een aantal buurlanden en andere Europese landen gebeurt dat ook.

Minister Peeters, aan wie ik de vraag eind vorig jaar heb gesteld, antwoordde dat hij dat zou laten onderzoeken. Hij zou ook laten onderzoeken of het voorstel breed gedragen werd. Uit een eerdere bevraging bij UNIZO bleek bijvoorbeeld dat 63 % van de modewinkels bevestigde voorstander te zijn van een verschuiving. De vraag is natuurlijk hoe winkeliers in andere sectoren en in het zuiden van het land deze eventuele aanpassing van de soldenperiodes zien. Daarom vond minister Peeters een meer uitgebreide bevraging nodig. Naast UNIZO werden ook Test-Aankoop, Comeos en NSZ gevraagd naar hun standpunt over deze aangelegenheid.

Om iedereen de mogelijkheid te geven om zijn mening te geven, zowel winkeliers als burgers, hebt u als minister voor Middenstand, Zelfstandigen en KMO's een oproep gedaan om meningen te vragen en bijdragen van iedereen te ontvangen. Er werd een specifiek e-mailadres aangemaakt, waarop reacties konden worden gegeven. In november werd aan de Hoge Raad voor de Zelfstandigen en de KMO en aan de Raad voor het Verbruik gevraagd om een advies te geven over deze aangelegenheid. Hun adviezen zouden eind februari verwacht worden.

Mijnheer de minister, sinds wanneer is het e-mailadres in gebruik? Hoeveel e-mails hebt u intussen ontvangen? Zijn het e-mails van winkeliers en consumenten? Van wie komen deze voornamelijk? Wat is uw voorlopige conclusie op basis van de ingezonden e-mails?

Hebt u het advies van de Hoge Raad voor de Zelfstandigen en de KMO en van de Raad voor het Verbruik al gekregen? Zo ja, wat is hun advies? Zo nee, wanneer verwacht u deze adviezen?

Minister Peeters is in dezen ook bevoegd. Hij heeft eind vorig jaar al aangegeven een wijziging van de soldenperiodes verder te willen onderzoeken. Hebt u als minister van Middenstand en Zelfstandigen, contact opgenomen met minister Peeters om het dossier gezamenlijk te bekijken? Zo ja, wat is het resultaat?

06.03 Minister **Willy Borsus**: Mijnheer de voorzitter, collega's, zoals u weet, hebben meerdere verenigingen zich recent uitgesproken in het voordeel van een verplaatsing van de soldenperiodes. Om iedereen te horen, heb ik een specifiek e-mailadres aangemaakt om de meningen, vragen en bijdragen van iedereen te ontvangen. Het was mijn bedoeling om iedereen onbeperkt het woord te geven.

Naar aanleiding van de oproep heb ik bijna 850 mails ontvangen, waarvan 39 % van winkeliers en 59 % van consumenten; 2 % van de mails kwam van anderen, scholen enzovoort. Hoewel het er niet om gaat de representativiteit van de steekproef wetenschappelijk te verifiëren, versterkt de evenwichtige verdeling het belang van de antwoorden, wetende dat wij ook de inhoud van de meningen hebben geanalyseerd op basis van de profielen. Ik was onder de indruk van het engagement en de bekommernissen van de burgers en de winkeliers.

La volonté de 76 % des répondants est de maintenir les soldes. C'est l'enseignement primordial de cette consultation. Les répondants sont donc attachés aux soldes et au principe de les maintenir. Une majorité des consommateurs souhaite le maintien de la période des soldes et une écrasante majorité des commerçants suit cette tendance.

Les deux groupes restent cependant préoccupés par un certain nombre de phénomènes, par exemple l'impact de l'e-commerce sur les activités ainsi que l'importance de la concurrence transfrontalière du commerce.

Je vous ai indiqué que 76 % des personnes consultées étaient favorables au maintien des soldes, 24 % d'entre elles plaidant en faveur d'une liberté totale en la matière: absence de période de soldes, réductions – soldes ou autres formes de réductions – à tout moment de l'année.

Parmi les 590 personnes qui veulent maintenir des soldes, 76 % veulent que les dates soient déplacées. Cette tendance est très marquée chez les commerçants mais est également présente chez les clients. Donc, 84 % des commerçants qui ont répondu souhaitent que la période des soldes soit déplacée, tout comme 67 % des clients.

Je reprends pour que ce soit clair: 76 % des personnes interrogées souhaitent le maintien de périodes de soldes.

06.04 **Nahima Lanjri** (CD&V): Une période?

06.05 **Willy Borsus**, ministre: Une période! Il est ici question du phénomène, du mécanisme des soldes.

Et 24 % sont favorables à l'abandon des soldes et à la mise en place d'un système de réduction quand on le souhaite durant l'année et sous toutes les formes.

Parmi les 76 % de répondants favorables au maintien des soldes, on trouve des expressions différentes. En effet, 76 % d'entre eux souhaitent que les soldes soient déplacées (84 % des commerçants et 67 % des

consommateurs). Mais le déplacement ne va pas dans le même sens. Les clients souhaitent avancer la période des soldes, ce essentiellement pour profiter des réductions pour les achats d'hiver, pour les achats dans le cadre des fêtes de fin d'année et pour éviter des achats à l'étranger. Les commerçants sont, quant à eux, très favorables au report des dates de soldes, dans le but de mieux "coller" aux conditions climatiques et d'ainsi mieux respecter les besoins en termes de saison. Ils souhaitent également qu'une pose soit prévue entre les fêtes de fin d'année et le début des soldes, etc. Cependant les commerçants des régions les plus proches des frontières indiquent être moins favorables au report des soldes, car ils craignent que des achats soient effectués de l'autre côté de la frontière. Voilà pour les soldes d'hiver!

Pour ce qui concerne les soldes d'été, à peine 18 % des consommateurs se sont prononcés à ce sujet. Les commerçants ont été, pour leur part, plus nombreux à s'exprimer (65 %). Par ailleurs, le déplacement des soldes semble moins préoccuper les répondants, peut-être parce qu'on parle d'une échéance plus lointaine ou parce que cela concerne d'autres paramètres.

38 % van de respondenten heeft zich niet uitgesproken over de sperperiode. Ter herinnering, tijdens de sperperiode mogen winkeliers die actief zijn in de kledingsector, de lederwaren en de schoenen, geen prijsverminderingen aankondigen of waardebonnen verspreiden die recht geven op een prijsvermindering tijdens de sperperiode, behalve gezamenlijke aanbiedingen, gegroepeerde artikelen enzovoort. Wij zien dat de meningen verdeeld zijn tussen klanten en winkeliers: 91 % van de winkeliers wil de sperperiode niet afschaffen, terwijl 67 % van de consumenten gunstig staat tegenover een afschaffing.

De plus, 64 % des commerçants souhaitent que cette période d'attente soit renforcée.

Ce n'est pas une surprise, les consommateurs et les commerçants ont ici une vision différente.

Le contenu des réponses a également démontré les multiples facettes de ce dossier. On y trouve l'expression de graves inquiétudes de la part des commerçants de proximité, notamment dans leurs relations avec les grandes surfaces et les grandes chaînes.

D'autres considérations ont été émises concernant, bien sûr, le respect de la réglementation européenne, le développement croissant de l'e-commerce, l'évolution du comportement d'achat du consommateur et l'évolution de certaines pratiques commerciales des grandes chaînes ou supposées émaner de celles-ci. Je vous transmettrai tous ces chiffres afin que vous puissiez les examiner à tête reposée.

En ce qui concerne le futur, il s'agit d'une compétence que je partage avec mon collègue Kris Peeters. Nous devons donc nous concerter pour choisir les orientations de la législation et il faut ensuite qu'elles soient avalisées par l'ensemble des collègues du gouvernement.

Nous avons sollicité et l'avis du Conseil de la Consommation et celui du Conseil Supérieur des Indépendants et des PME. Je viens de recevoir l'avis du Conseil de la Consommation. Celui du Conseil Supérieur des Indépendants et des PME est attendu pour la fin du mois de février. Dès que nous serons en possession de l'ensemble de ces avis, Kris Peeters et moi ne manquerons pas de revenir avec des propositions. Il est trop tôt pour les communiquer, puisque nous attendons encore l'avis d'un organe important.

Voilà un résumé des enseignements de ces quelque 850 expressions. Je dois vous avouer, pour les avoir lues toutes méticuleusement, que leur ensemble est indicatif d'un certain ressenti, d'une certaine atmosphère et de certaines attentes, qu'elles émanent des consommateurs, des commerçants ou des professionnels dans leur diversité.

Le **président**: Monsieur le ministre, avec vous, un résumé est quelque chose d'assez consistant.

06.06 Kattrin Jadin (MR): Ik zal eerst zeggen dat ik uw Nederlands ook uitstekend vind, mijnheer de minister.

Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos réponses, qui sont bien plus précises que les informations que nous avons reçues par voie de presse. Je ne puis que vous féliciter de l'initiative que vous avez prise, car ce sujet est important. Les modes de consommation changent en raison de l'évolution numérique et selon les régions. Je suis issue d'une zone frontalière et je peux observer les différences entre les comportements des consommateurs, que ce soit en période de soldes ou de pré-soldes.

Je me réjouis qu'avec votre collègue Kris Peeters, vous envisagiez des propositions concrètes en vue de tenir compte au mieux des considérations exprimées dans ce sondage. J'attends la suite avec impatience.

06.07 Nahima Lanjri (CD&V): Mijnheer de minister, ik dank u voor uw zeer uitgebreid antwoord; dat kan niet van alle ministers worden gezegd. Ik ben blij dat u op tafel hebt gelegd wat u reeds hebt en dat u de reacties al gedeeltelijk hebt geanalyseerd.

De reacties verwonderen mij natuurlijk niet helemaal. Als consument zou ik mijn winterkleden ook liever een maand eerder kunnen kopen met een serieuze korting dan te moeten wachten tot de lente. Dat is logisch. Op die manier zou men nog meer kunnen profiteren van kledij die men toch moet kopen voor de winter. Als men al in december zijn aankopen zou kunnen doen, in plaats van in januari, zou dit uiteraard beter uitkomen. Als handelaar zou ik uiteraard ook willen dat men de solden opschuift tot na de winter.

Ik weet niet wanneer u de adviezen verwacht van de Hoge Raad voor de Zelfstandigen en de KMO. Daarna zult u overleggen met uw collega, minister Peeters. Omdat de meningen in de twee richtingen gaan — vervroegen en verlaten — zou het wel eens kunnen dat men tot de vaststelling komt dat men het systeem houdt zoals het is.

Ik kijk alvast uit naar de adviezen en de eventuele wijzigingen van de soldenperiodes. Mag ik u ook nog vragen om de documenten te ontvangen met daarop al de cijfers, want ik heb niet alles kunnen noteren? Waarvoor dank.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

07 Samengevoegde vragen van

- mevrouw Leen Dierick aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de dominante positie van onlinereserveringscentrales" (nr. 15981)
- de heer Dirk Janssens aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de website Booking.com" (nr. 16569)
- de heer Gilles Vanden Burre aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "het einde van de 'laagsteprijsgarantie' voor hotels" (nr. 16606)
- mevrouw Fabienne Winckel aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de strijd van de horecasector tegen de boekingssites" (nr. 16664)
- de heer Gautier Calomne aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de zogenaamde pariteitsclausule in de horecasector" (nr. 16675)

07 Questions jointes de

- Mme Leen Dierick au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "la position dominante des centrales de réservation en ligne" (n° 15981)
- M. Dirk Janssens au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "le site internet Booking.com" (n° 16569)
- M. Gilles Vanden Burre au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "la fin de la parité étroite pour les hôtels" (n° 16606)
- Mme Fabienne Winckel au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "le combat du secteur horeca contre les centrales de réservation en ligne" (n° 16664)
- M. Gautier Calomne au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "la clause 'parité étroite' dans le secteur de l'horeca" (n° 16675)

07.01 Dirk Janssens (Open Vld): Mijnheer de minister, de website booking.com zorgt voor een derde van alle boekingen van een hotelkamer. Blijkbaar zijn de Belgische hotelketens of de hoteluitbaters toch niet echt tevreden over boekingsplatformen zoals booking.com en expedia.com. Wat is nu het probleem? Hotels moeten een forse commissie aan hen betalen. Het probleem dat daar rijst, is dat de hotels zelf geen lager tarief zouden mogen hanteren dan de tarieven die op de boekingsites vermeld staan. De Belgische hoteliers beweren dat zij worden gegijzeld door onlineaanbieders en niet langer meester zijn over hun prijzen. Het eigenaardige is dat zowel in Frankrijk als in Duitsland wel lagere prijzen kunnen worden aangeboden dan wat booking.com in feite voorschrijft. Mijn vragen daaromtrent zijn drieërlei.

Ten eerste, mijnheer de minister, bent u op de hoogte van de klachten of de onenigheden die er bestaan met betrekking tot de hoteliers?

Ten tweede, neemt u zich voor maatregelen te nemen?

Ten derde, welke maatregelen zouden dat dan zijn?

07.02 Gilles Vanden Burre (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le ministre, le 2 février dernier, les trois fédérations horeca de Belgique ont envoyé un courrier à votre cabinet pour demander la fin de la clause dite "de parité étroite". Cette clause contraint les exploitants d'hôtels à ne pas pratiquer de tarifs inférieurs à ceux qui figurent sur les sites des centrales de réservation en ligne, dont Booking.com, un des plus gros acteurs du secteur, est un exemple emblématique.

Cette situation a des conséquences négatives sur les travailleurs du secteur. En particulier, les hôteliers dépendent des prix fixés sur internet. Cette situation est d'autant plus pénalisante pour les hôteliers que ceux-ci paient déjà à ces plates-formes en ligne une commission importante (pouvant aller jusqu'à 23 %). Le jeu de la concurrence est ainsi biaisé. L'Allemagne, la France et l'Italie ont annulé cette clause.

Vous avez confirmé la réception du courrier. Vous avez par ailleurs indiqué attendre de voir si Booking.com allait adapter ses modalités. Dans le cas contraire, vous avez parlé de la possibilité de légiférer, à l'instar de la loi Macron en France.

Monsieur le ministre, comment Booking.com a-t-il réagi? Le site va-t-il adapter ses modalités? Avez-vous contacté d'autres sites de réservation en ligne? Où en est votre intention de légiférer? Le gouvernement vous suit-il dans cette voie? Un projet de loi est-il en cours d'élaboration? Le cas échéant, en quoi consisterait cette loi? Pouvez-vous nous donner des éléments de fond?

07.03 Fabienne Winckel (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, tout a déjà été dit pour cerner la problématique de la clause de parité étroite.

Les trois fédérations belges horeca vous ont envoyé un courrier, ainsi qu'à votre collègue M. Peeters, pour demander la fin de la parité étroite. Vous avez déclaré dans la foulée vouloir avancer dans ce dossier, quitte à proposer un projet de loi si les centrales de réservation en ligne ne changeaient pas leur manière de faire.

Monsieur le ministre, des contacts ont-ils été pris? Dans l'affirmative, quelle en a été la teneur et qu'en est-il ressorti? Quelle est la position des centrales de réservation en ligne? Nous savons que la France a déjà légiféré en la matière. En Belgique, un projet de loi est-il à l'ordre du jour? Quel timing vous êtes-vous fixé pour essayer de résoudre le problème?

Il peut vraiment être problématique pour les hôtels de ne pas pouvoir déterminer leurs tarifs. Ils sont bloqués et ils ne peuvent pas diminuer leurs prix s'ils l'estiment nécessaire. Il serait important de pouvoir légiférer en la matière avant les prochaines vacances d'été. Cela pourrait être un signe positif envers le secteur horeca belge.

07.04 Gautier Calomne (MR): Monsieur le président, les fédérations horeca des trois régions du pays vous ont récemment adressé un courrier ainsi qu'à votre collègue M. Peeters en charge de l'Économie et de l'Emploi, demandant une intervention des pouvoirs publics face à cette clause de parité étroite. Ces fédérations estiment que cette clause empêche le jeu de la concurrence susceptible de profiter au consommateur et qu'elle est d'autant plus préjudiciable aux activités que les commerçants payent par ailleurs une commission importante à ces centrales de réservation. Quand on sait à quel point pèse, sur internet, le poids des réservations d'hôtels et, en particulier via certaines plates-formes commerciales, on peut comprendre que certains entrepreneurs s'estiment être pris en otage par cette clause promue et soutenue par les acteurs du web.

Comme mes collègues l'ont évoqué, il semble que les représentants de l'horeca plaident en faveur d'une loi qui abrogerait les possibilités de recours à cette clause, comme c'est déjà le cas dans d'autres pays voisins comme la France, l'Allemagne ou encore l'Italie.

Monsieur le ministre, pouvez-vous confirmer la réception de ce courrier et nous indiquer votre position sur ce dossier? Selon les informations à ce jour à votre disposition, quelle est l'importance du recours à cette

clause dite de "parité étroite" dans le secteur de l'horeca? Avez-vous eu l'occasion de recevoir ces représentants afin d'en discuter de vive voix et évoquer ensemble les difficultés évoquées dans ce courrier dont il a été fait état? Quelles pistes de solution peuvent-elles être envisagées en synergie avec votre collègue chargé de l'Économie et de l'Emploi pour soulager ces entrepreneurs et renforcer une logique de marché meilleure et davantage favorable à l'ensemble des consommateurs?

Le **président**: Monsieur le ministre, puis-je vous demander de faire un bon résumé de votre réponse aux questions de ces quatre intervenants?

07.05 Willy Borsus, ministre: Monsieur le président, il faut reconnaître ses faiblesses: il est vrai que je ne suis pas le meilleur interlocuteur en matière de résumé!

Ik wil u in de eerste plaats bedanken voor uw vragen die verwijzen naar mijn persbericht betreffende de dominante positie van de onlinereserveringscentrales. Ik heb inderdaad contact gehad met de vier meest representatieve organisaties uit de hotelsector, namelijk de Fédération Horeca Wallonie, Horeca Brussel, Horeca Vlaanderen en Brussels Hotel Association. Er werden ook vertegenwoordigers van booking.com ontvangen op mijn kabinet.

Je considère en effet que la situation actuelle est anormale. Je rappelle, comme vous l'avez très bien fait, que le recours aux clauses de parité tarifaire étroite interdit à l'hôtelier d'offrir sur son propre site internet des prix moins élevés que sur le site d'une agence en ligne. Le commerçant se retrouve donc dans l'embarras. Compte tenu des relations étroites entre Booking.com et le secteur hôtelier, j'ai souhaité recevoir un avis unanime de ce dernier, de manière à m'assurer que cette demande émanait bien de l'ensemble des interlocuteurs. Vous savez qu'il s'agit d'un secteur dont les structures et l'organisation sont très variées.

Je vous confirme la réception de ce courrier unanime. De même, je vous confirme que ces pratiques de parité tarifaire étroite sont proscrites en Allemagne, en Italie et en France. Ces deux derniers pays ont même consacré l'interdiction en question via une loi.

Après analyse de ce dossier, j'ai estimé qu'il convenait tout d'abord d'adapter notre cadre légal. Ensuite, compte tenu de l'état du dossier, je ne pense pas que l'instruction officielle par l'Autorité belge de la Concurrence constitue le moyen le plus adéquat de régler cette question, dans la mesure où je constate que c'est par la loi que d'autres pays ont résolu ce problème.

Par ailleurs, une loi n'est élaborée que si elle est nécessaire. Si Booking.com avait supprimé spontanément ce type de disposition, alors il n'était pas nécessaire de décider d'une loi. Volontairement, nous avons laissé du temps à l'organisme pour réagir. Peut-être qu'à la suite de nos travaux parlementaires, nous observerons une réaction, mais à ce stade, cette disposition restrictive pour nos hôteliers n'a pas été supprimée. J'ai proposé à mon collègue en charge de l'Économie, copilote dans ce dossier, de recourir et de préparer un texte de loi, pour régler ce problème en Belgique et construire un cadre légal aussi adapté que celui posé en Allemagne, en l'Italie et en France.

07.06 Dirk Janssens (Open Vld): Mijnheer de minister, ik kan u alleen maar danken voor uw antwoord en vaststellen dat u zich wel degelijk realiseert dat er een nood is om dit probleem op te lossen. Wij zullen u daarin volledig steunen.

De **voorzitter**: Mijnheer Janssens, dat was een korte repliek, waarvoor dank.

07.07 Gilles Vanden Burre (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse.

Si Booking.com ne réagit pas, il est important que l'on avance et qu'on légifère. Nous serons donc évidemment attentifs, mais a priori bienveillants, à l'égard des propositions que vous déposerez sur la table. En effet, il faut réagir au plus vite. Nous attendons donc avec impatience les textes que vous nous présenterez avec votre collègue, M. Peeters.

07.08 Fabienne Winckel (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse très complète.

J'entends que vous laissez à Booking.com la possibilité de réagir. Mais d'autres plates-formes proposent peut-être également des réservations en ligne et utilisent cette clause de parité tarifaire étroite. Ce faisant, selon moi, il ne faut pas uniquement spécialement cibler Booking.com. En effet, à l'avenir, d'autres sites de réservation pourraient travailler de cette manière. Je propose donc que l'on opte directement pour un cadre légal afin de protéger le secteur de l'horeca et le secteur hôtelier.

De nombreuses initiatives sont prises pour que le tourisme reprenne dans notre pays. Il faut pouvoir soutenir nos indépendants du secteur hôtelier sans attendre. Je plaide donc en faveur de la création d'un cadre légal en la matière, comme en bénéficie déjà l'Italie et la France.

J'ai pris acte du fait que c'est M. Peeters qui sera chargé de cette dynamique. Je suppose que vous êtes tous les deux sur la même longueur d'ondes. Nous aurons, en tout cas, l'occasion d'avoir des échanges à ce sujet avec votre collègue.

07.09 Gautier Calomne (MR): Monsieur le président, monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse.

Je voudrais revenir un instant sur l'intervention de Mme Winckel. Si j'ai bien compris, le ministre a utilisé le temps passé. Il "a laissé" la chance.

Vous travaillez maintenant, monsieur le ministre, sur ce projet de loi en collaboration avec le ministre Peeters. Nous ne pouvons que vous en féliciter. En effet, on ne peut pas vous reprocher d'avoir voulu laisser une opportunité à ces plates-formes. J'attire ici l'attention sur le fait qu'il ne faut pas en stigmatiser une plus que les autres dans la mesure où elles sont plusieurs à recourir à ce type de pratique.

Quoi qu'il en soit, j'estime, pour ma part, que le cadre légal est le bon outil à partir du moment où il n'y a pas eu de réaction spontanée dans le chef de ces plates-formes. Un texte de loi permettra de soulager les différents entrepreneurs actifs dans le secteur de l'horeca, mais aussi de renforcer une meilleure logique de marché qui sera finalement favorable à l'ensemble des consommateurs. Nous suivrons donc avec attention l'évolution de ce dossier.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

08 Vraag van mevrouw Inez De Coninck aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de Orde van Architecten" (nr. 16026)

08 Question de Mme Inez De Coninck au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "l'Ordre des Architectes" (n° 16026)

08.01 Inez De Coninck (N-VA): Mijnheer de minister, ik heb u in het verleden al ondervraagd over de hervorming van de Orde van Architecten. In het verslag van 16 december over de bespreking van uw beleidsnota werd gepeild naar de voortgang in het dossier van de hervorming van de Orde van Architecten. Men vroeg u wanneer het wetsontwerp zal worden ingediend. U antwoordde daarop dat de hervorming van de Orde van Architecten wegens diverse staatshervormingen, de federale structuur en de overheveling van bevoegdheden naar het Gewest niet vlot zou verlopen. U verwachtte echter wel dat het dossier in februari 2017 afgerond zou zijn. Ik heb deze vraag midden januari opgesteld. Ondertussen is de deadline nabij, vandaar mijn vragen, mijnheer de minister.

Is de hervorming ondertussen afgerond of hoever staat u ermee? Indien u nog niet klaar bent met de hervorming, kunt u ons dan een timing meegeven? Wanneer verwacht u in dat geval het wetsvoorstel te kunnen indienen?

08.02 Minister Willy Borsus: Mevrouw De Coninck, in het kader van de bespreking van mijn beleidsnota heb ik inderdaad voor de afronding van de hervorming van de Orde van Architecten midden februari vooropgesteld. Ondertussen werd met de sector een unaniem akkoord bereikt aangaande een hervorming en een hervormingstekst. Die maakt het voorwerp uit van interkabinettenwerkgroepen. Uiteraard zal een ontwerp pas in het Parlement kunnen worden ingediend wanneer een akkoord op regeringsvlak wordt bereikt.

Aangezien het ontwerp, naar mijn bescheiden mening, een optimale structuur vooropstelt en aangezien het ontwerp het unaniem akkoord van de sector geniet, hoop ik spoedig een akkoord te bereiken en zo vlug mogelijk naar het Parlement te komen.

08.03 Inez De Coninck (N-VA): Mijnheer de minister, ik dank u voor uw antwoord. Ik ben blij dat u meldt dat er een unaniem akkoord is met de sector. Dat is goed. De sector was vragende partij voor deze hervorming. Zoals u weet, hebben wij zelf ook een wetsvoorstel ingediend en hebben wij samen met de sector ook initiatieven opgestart.

Het is heel goed dat u als minister dit werk naar u toe getrokken hebt. Ik begrijp dat het nu op het niveau van de interkabinettenwerkgroep zit en dat het daarna naar het Parlement zal komen. Wij zullen dit dossier uiteraard verder opvolgen. Dank u wel.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

09 Questions jointes de

- M. Georges Gilkinet au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "la manifestation des producteurs laitiers à Bruxelles" (n° 16056)
- Mme Leen Dierick au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "le Conseil européen de l'Agriculture du 23 janvier 2017" (n° 16095)
- Mme Rita Gantois au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "le Conseil européen de l'Agriculture du 23 janvier" (n° 16151)
- Mme Caroline Cassart-Mailleux au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "l'état des lieux à la suite du Conseil européen de l'Agriculture de janvier 2017" (n° 16585)

09 Samengevoegde vragen van

- de heer Georges Gilkinet aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de betoging van de melkproducenten in Brussel" (nr. 16056)
- mevrouw Leen Dierick aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de Europese Landbouwrapraad van 23 januari 2017" (nr. 16095)
- mevrouw Rita Gantois aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de Europese Landbouwrapraad van 23 januari" (nr. 16151)
- mevrouw Caroline Cassart-Mailleux aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de stand van zaken na de bijeenkomst van de Europese Landbouwrapraad van januari 2017" (nr. 16585)

09.01 Rita Gantois (N-VA): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, op 23 januari kwam de Europese Landbouwrapraad samen in Brussel en dit is niet onopgemerkt voorbijgegaan. Delegaties van EMB, FUGEA en Via Campesina zijn misnoegd over de voorraad melkpoeder die uit de interventie zou worden gehaald en terug op de markt zou worden gebracht. Ze vrezen namelijk dat de melkprijs, die nu op een redelijk niveau staat, een klap zal krijgen. Zij hebben daarom betoogd voor een permanent crisisinstrument. Zij pleiten namelijk voor een verplicht systeem van flexibele productieregulering.

Onder andere de Boerenbond liet al weten hiervan geen voorstander te zijn. De kostprijs van een verplicht verminderde melkproductie ligt volgens hen uiteindelijk bij de melkveehouder en het tast ook onze internationale concurrentiepositie aan. Ook een aantal andere landbouwverenigingen pleiten voor een tijdelijke en vrijwillige productiebeperking. Zij willen dat het melkpoeder in interventie maar heel geleidelijk op de markt wordt gebracht zodat het de aantrekkende markt niet verstoort. Op die manier gaat de positie van de melkboer niet terug naar af.

Het zou volgens ons een slecht idee zijn voor onze economie en uiteindelijk ook voor onze landbouwers als er een verplicht systeem van productiebeperking komt. We willen inzetten op een vrijwillige productiebeperking maar met een degelijke compensatie voor het geleden inkomensverlies. Er gaan op Europees niveau trouwens steeds meer stemmen op om daadwerkelijk een groter belang toe te kennen aan verzekeringen als prijs- of inkomensstabiliserend mechanisme. Op die manier kan de markt zichzelf reguleren in plaats dat het centraal geregeld wordt.

Ik kom dan tot mijn vragen, mijnheer de minister.

Wat werd er op de laatste Landbouwraad besproken? Reeds enkele maanden wordt een vrijwillige productiebeperking voor melk gehandhaafd.

Wat gebeurt er met deze maatregel in de toekomst? Het waren uw eigen woorden dat het een catastrofe zou zijn als er nu grote hoeveelheden melkpoeder op de markt zouden worden gebracht. Hoe gaat u erop toezien dat dit niet gebeurt, dat het geleidelijk op de markt komt en dat het de melkprijs niet te sterk gaat beïnvloeden? Wat vinden uw Europese collega's van het voorstel van de protesterende delegaties? Nogmaals mijn vraag, in welke mate rijpen de Europese geesten om naar dat verzekeringssysteem toe te werken?

09.02 **Caroline Cassart-Mailleux** (MR): Monsieur le ministre, à la suite du Conseil européen de l'Agriculture du 27 juin dernier, je vous avais interrogé sur les pistes explorées en vue d'une sortie de la crise du lait. À l'époque, la situation était bien plus ennuyeuse qu'elle ne l'est à présent, puisqu'en août dernier, le prix réel du lait ne dépassait pas 25,86 centimes par litre, soit une baisse de plus de 35 % depuis l'instauration de l'embargo russe voici deux ans.

Néanmoins, dans ce tableau un peu, voire très sombre, deux signaux prometteurs étaient observés, à savoir que la production tendait à se stabiliser et que les prix de certains produits laitiers (beurre, poudre de lait écrémé, etc.), avaient fortement augmenté.

Depuis l'instauration de l'embargo russe, le commissaire européen a présenté trois plans de soutien au secteur laitier: une aide financière de 500 millions d'euros, la possibilité pour les coopératives de convenir de volumes de production et pour les États membres d'aider leurs producteurs pour un montant de 15 000 euros ainsi qu'un nouveau plan de 500 millions d'euros incluant une enveloppe de 150 millions pour une réduction volontaire de la production.

Lors d'un Conseil Agriculture informel en Slovaquie, la Belgique a plaidé en faveur d'une plus grande régulation du marché par l'Union européenne, d'un renforcement de l'Observatoire européen des prix et d'une transparence accrue de la chaîne. À ce sujet, l'Autorité belge de la concurrence a réalisé une étude sur la base des rapports de l'Observatoire belge des prix ou de plaintes introduites par des opérateurs.

Monsieur le ministre, à la suite du Conseil européen de l'Agriculture qui s'est tenu fin janvier, pouvez-vous me dresser un rapide état des lieux de la situation? Pouvez-vous me dire où en est la *task force* sur les marchés agricoles? Disposez-vous des résultats de l'étude réalisée par l'Autorité belge de la Concurrence? Si oui, pouvez-vous nous les communiquer? À défaut, pouvons-nous connaître quand cette étude sera disponible?

09.03 **Minister Willy Borsus**: Mijnheer de voorzitter, collega's, wat het standpunt van de Commissie betreft, verklaarde commissaris Phil Hogan tijdens de Europese Landbouwraad van 23 januari 2017 dat hij de manifestatie niet begreep om twee redenen.

Ten eerste, omdat de melkprijs gemiddeld met 25 % is gestegen sinds augustus en, ten tweede, omdat de Commissie haar melkpoedervoorraden niet in de uitverkoop zet, maar ook aanbiedingen weigert die aan haar worden voorgelegd. Er werd tot dusver immers slechts 40 ton van de 345 000 ton opgeslagen melkpoeder opnieuw op de markt gebracht.

Ik benadruk het feit dat de Europese voorraden goed zijn voor bijna 4 miljard liter melk. De huidige situatie blijft dus uitermate kwetsbaar.

De Commissie heeft gezegd dat zij de evolutie van de markt minutieus volgt.

Quel fut le point de vue de la Belgique? Bien sûr, je suis de très près et très régulièrement l'évolution de tous les marchés, notamment des différents marchés liés à la production laitière. Dans notre pays, le prix du lait moyen payé par les membres de la Confédération Belge de l'industrie Laitière (CBL) s'élevait à 37 cents par litre en décembre 2016. Les prix en juillet étaient en moyenne de 22,5 cents. Nous constatons donc une augmentation très importante de près de 60 % en à peine cinq mois.

En ce qui concerne la production belge, elle était en croissance en 2016 par rapport à 2015. En effet, en 2015, on a produit en Belgique 3,56 milliards de litres et en 2016, 3,68 milliards de litres, soit un accroissement de 3,2 %.

Lors du Conseil européen des ministres de l'Agriculture du 23 janvier, j'ai insisté sur le fait qu'il était encore trop tôt pour évaluer l'impact des mesures du plan de septembre 2016. En effet, les aides de trésorerie peuvent être payées jusqu'au 30 septembre 2017 et nous n'avons pas encore d'informations sur la réduction effective de production liée au plan de réduction de la production. On sait toutefois que ce plan de réduction de la production a été un succès au niveau européen et au niveau belge.

J'en viens maintenant à nos revendications.

Ik pleit ervoor de aanzienlijke Europese melkpoedervoorraden grotendeels te verdelen onder de minstbedeelden binnen onze Europese grenzen.

Ik betreur dat het Maltese voorzitterschap en de Commissie naar mijn gevoel te vaag blijven over de uitvoering van de aanbevelingen van de taskforce Landbouwmarkten. De stabiliseringsinstrumenten kunnen volgens mij bijdragen aan een zekere stabilisering van de inkomsten, maar over dergelijke instrumenten moet nagedacht en overlegd worden met alle sectoren.

Wat het GLB post-2020 betreft, heeft commissaris Hogan laten weten dat voor 2017 het volgende op de agenda staat: een publieke raadpleging, een conferentie om de resultaten daarvan te presenteren, en tot slot eind dit jaar een communicatie die de grote lijnen zal schetsen van het toekomstige GLB.

On le sait, je l'ai évoqué précédemment: la simplification, la durabilité, la gestion de la volatilité des marchés et l'emploi dans le secteur sont des éléments importants pour l'avenir de la politique agricole commune. Soyez assurés que je reste extrêmement attentif, en concertation avec les Régions, à créer le cadre permettant de renforcer la situation économique et les perspectives de nos producteurs laitiers, notamment.

Madame Cassart, en ce qui concerne votre troisième sous-question au sujet de l'enquête de l'Autorité belge de la Concurrence, une enquête est en cours concernant une éventuelle entente sur les prix dans le secteur des fruits. L'Autorité belge de la Concurrence a interrogé en septembre 2016 certains opérateurs fruiticulteurs et/ou distributeurs. Cet organisme travaille de manière totalement indépendante et peut mener, de sa propre initiative, des enquêtes sur base de rapports publiés par l'Observatoire belge des prix, par exemple, ou sur la base de dénonciations d'opérateurs ou à ma demande ce qui, à ce stade, ne s'est pas produit.

09.04 Rita Gantois (N-VA): Mijnheer de minister, ik dank u voor uw antwoord. Ik weet wat uw inzet voor de landbouw is. Daarover gaat het niet voor mij. Ik krijg echter geen antwoord op een aantal vragen. Ik begrijp ook niet dat de commissaris geen begrip voor de actie heeft. Hij hoeft van mij niet in te gaan op hun vraag, maar ik begrijp wel de bezorgdheid van de sector. Wij willen ook niet ingaan op die vraag om dat verplichte systeem van productieregeling in te voeren.

Ik begrijp wel dat het herstel van de melkmarkt de landbouwers, de melkboeren de kans geeft om weer een klein beetje reserve op te bouwen. Dat blijft zeer kwetsbaar. De schrik dat het melkpoeder terug op de markt komt zit er goed in. Wij weten allemaal welk resultaat dit zal geven.

Ik krijg nooit een antwoord op mijn vraag wat de Europese collega's van die delegaties denken. Ik wil ooit ook wel eens antwoord krijgen op mijn vraag wat Europa denkt over een verzekeringssysteem. Ik denk dat wij daarover echt moeten nadenken. Dat verzekeringssysteem kan voorkomen dat wij in de toekomst, bij iedere crisis die er in de landbouw komt, naar financiële middelen moeten zoeken. Dan kunnen wij direct ingrijpen om die landbouwers aan boord te houden.

Ik dring erop aan om dit systeem mee te nemen naar de Europese Commissie en om dat daar hard te verdedigen. Ik denk dat daar toch toekomstmuziek voor onze landbouwers in zit. Dat is veel beter dan elke keer opnieuw op zoek te moeten gaan naar middelen en crisismaatregelen *à la minute* uit te vinden.

09.05 Caroline Cassart-Mailleux (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos réponses complètes.

Mme Gantois parle d'une possibilité d'assurance. Je pense que la question peut être débattue. Mais on se rend compte que la Belgique a toujours été la première à demander et à proposer des solutions. Il est clair que ce secteur nécessite une certaine stabilité. S'il reste encore beaucoup de travail à accomplir, nous

disposons de certains outils que vous mettez en œuvre, monsieur le ministre.

09.06 Willy Borsus, ministre: Concernant le retour des stocks, la Commission considère, étant donné qu'elle a placé la barre très haut en termes de prix et que seules 40 tonnes ont été effectivement commercialisées, que sa proposition ne risque pas de déstabiliser le marché. C'est en ce sens que je disais que Phil Hogan ne comprenait pas du tout les raisons de la manifestation.

En outre, concernant les assurances relatives aux prix, c'est un système intéressant, qui a fait l'objet de travaux et de recherches académiques. Ici se pose une question très importante: comment organise-t-on le mécanisme de financement de ces assurances? Ira-t-on chercher des moyens considérables dans la politique agricole commune pour financer ce système? Il y a pas mal de recherches à cet égard et ce point fera d'ailleurs l'objet d'un débat lors de notre discussion sur l'avenir de la politique agricole commune.

09.07 Rita Gantois (N-VA): Mijnheer de minister, ik weet ook dat het uiteraard allemaal niet zo evident is, maar als wij het niet onderzoeken en niet bekijken wat de mogelijkheden zijn, bijvoorbeeld in andere landen waar het wel werkt, dan gaan wij het nooit weten. Ik ben echter blij dat het wordt meegenomen in het debat en ik dank u daarvoor.

09.08 Caroline Cassart-Mailleux (MR): Monsieur le ministre, je suis contente d'avoir entendu vos précisions. Il est clair qu'un pôle assurantiel peut représenter une aubaine et stabiliser la situation. Cela étant, il faut bien se rendre compte que tous les secteurs de l'agriculture sont concernés. Pour le moment, il s'agit de la production laitière, mais cette affaire peut aussi affecter la culture des céréales, l'élevage bovin, etc.

Vous dites qu'une bonne partie de la PAC pourrait être destinée à ce pôle assurantiel, mais je vous invite à la prudence dans la mesure où l'application de cette politique se fait toujours attendre.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

De **voorzitter**: Vraag nr. 16102 en vraag nr. 16581, beide van mevrouw Smaers, worden omgezet in schriftelijke vragen.

10 Question de M. Gilles Vanden Burre au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "le 1er baromètre des PME et Indépendants" (n° 16607)

10 Vraag van de heer Gilles Vanden Burre aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de eerste barometer van de kmo's en de zelfstandigen" (nr. 16607)

10.01 Gilles Vanden Burre (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, le 3 février dernier, vous présentiez un premier baromètre des PME et des indépendants, en collaboration avec le SPF Économie, une initiative intéressante qui permet de mesurer objectivement les tendances majeures concernant cette partie fondamentale de notre économie, que ce soit au niveau belge ou au niveau de nos Régions. Le baromètre reprend quelques éléments très intéressants. J'en ai listé quelques-uns ici et je souhaitais, dans la foulée, avoir votre avis sur certains chiffres.

Premièrement, on comptait 863 165 PME à la fin 2015 en Belgique, ce qui représente 99,3 % des entreprises belges et 77 PME par 1 000 habitants. C'est un chiffre important, même si nos pays voisins ont un ratio encore plus important. C'est déjà significatif.

Deuxièmement, toujours à la fin 2015, 79,65 % de ces PME - c'est un chiffre en constante progression - étaient des sociétés unipersonnelles sans employés.

Troisièmement, la population des indépendants vieillit. C'est logique, vu que c'est la tendance de la population en général, mais ce chiffre est inquiétant car la part des indépendants âgés a grossi de 27,5 % ces six dernières années, contre seulement 13,3 % pour les moins de 35 ans. Cela rappelle l'enjeu sociétal mais aussi économique majeur de la transmission d'entreprise vu que tous ces indépendants, ces chefs d'entreprise vont devoir céder leur entreprise et que souvent, on le sait, ils ne sont pas préparés à le faire.

Le quatrième point qui a retenu mon attention, c'est le fait que près de 24 % des indépendants le sont à titre complémentaire, ce qui est une proportion très élevée par rapport à nos pays voisins. Quelque part, ils gonflent donc un peu les chiffres du nombre total de PME.

Enfin, environ un indépendant sur trois est une indépendante; ce chiffre est en légère croissance, même s'il existe encore donc une belle marge de progression. Vous savez que ce sujet de l'entrepreneuriat féminin est cher aux écologistes. Nous avons déjà eu l'occasion d'en débattre ici, ensemble. Des mesures ont été prises par vous-même et par le gouvernement. J'espère que nous pourrions continuer à soutenir ensemble cette tendance, ce rééquilibrage, je dirais, pour avoir autant d'indépendantes et d'entrepreneuses que d'entrepreneurs dans le futur.

Ces constats m'amènent à vous poser les deux questions suivantes.

Monsieur le ministre, quelles sont les raisons expliquant la grande proportion d'entreprises unipersonnelles? Nous avons déjà débattu des nouvelles mesures que vous avez introduites récemment, comme par exemple la mesure de "zéro cotisation à vie" pour que les PME et les indépendants puissent procéder à un premier engagement. On sait que c'est souvent cela qui est problématique, d'engager un ou une première employée.

Mais on constate que cette proportion d'entreprises unipersonnelles est toujours très élevée. N'y a-t-il pas d'autres facteurs que le coût du travail? Il serait difficilement possible d'abaisser davantage le coût du travail qu'avec une mesure de zéro cotisation. Y a-t-il autre chose? Je suis assez convaincu qu'il y a autre chose. Avez-vous des chiffres? Quel est votre sentiment sur la question? Est-ce une question de formation, de manque d'accompagnement, de manque d'information? Je pense que c'est un sujet important.

La deuxième chose qui ressort de ces chiffres, c'est que la transmission d'entreprise se révèle à nouveau être un enjeu majeur, par rapport à l'évolution de la pyramide des âges. C'est un sujet transversal, qui concerne plusieurs niveaux de compétence, notamment les Régions et l'État fédéral. Comptez-vous prendre une initiative au niveau fédéral?

Monsieur le président, nous pourrions peut-être envisager d'organiser des auditions sur le sujet, qui est fondamental au niveau économique.

Nous souhaitons, en tout cas, avancer sur ce sujet. Nous venons, par ailleurs, de déposer une proposition de résolution sur cette thématique. Si ma mémoire est bonne, elle a été prise en considération en plénière il y a deux semaines. Nous souhaitons avancer sur ce sujet, en concertation avec les Régions. Le fédéral doit également s'impliquer, par exemple en utilisant le levier fiscal qui est important dans ce domaine. Je voulais avoir votre sentiment, votre analyse sur ces deux points.

Le président: Monsieur Vanden Burre, si le ministre le permet, je vais déjà répondre pour ce qui me concerne. Le mardi 21 février, le premier point à l'ordre du jour de la commission sera l'organisation des travaux. C'est à ce moment-là qu'il convient d'exprimer les demandes d'audition ou les demandes particulières.

Nous avons déjà fait l'exercice, il y a peu. Il y a déjà eu beaucoup de demandes, en rapport avec des propositions de loi ou d'autres sujets. En tout cas, rien n'empêche de faire une proposition. Elle sera examinée par la commission mardi prochain.

10.02 Willy Borsus, ministre: Monsieur le président, monsieur le député, je suis ouvert et à votre disposition pour écouter ou participer aux travaux que vous décideriez de mener à cet égard.

Monsieur le député, je suis très heureux de la publication de ce premier tableau de bord des PME et des indépendants car il est plein d'enseignements. Pour pouvoir tenter d'aider au maximum le secteur, il faut bien mesurer sa situation et ses attentes ainsi que des éléments d'évolution économique, par exemple. Cet outil sera régulier et servira à mesurer l'impact d'un certain nombre de décisions prises en faveur des PME et des indépendants.

Il y a plein de choses à retirer de ce document et vous en avez illustré quelques-unes, notamment le fait que le pourcentage d'entreprises n'ayant aucun employé est très important et qu'entre 2013 et 2015, ce pourcentage est passé de 79,04 % à 79,65 %. Cette situation doit être comparée à la base, qui est la

croissance du nombre d'indépendants en Belgique. Entre 2007 et 2015, le nombre d'indépendants a augmenté de 18 %. Une série de mesures concernant le statut social des indépendants, prises par la ministre qui m'a précédé ou par moi-même, contribuent à renforcer la décision des candidats entrepreneurs à passer le cap. Je pense que ces constats sont encore renforcés en 2016, d'après un certain nombre de chiffres qui viennent de m'être communiqués.

Vous posez la question de la part des primo-employeurs. Lorsqu'on les interroge, ils évoquent trois éléments principaux en ce qui concerne les freins à l'embauche: le coût des charges patronales, les complications administratives et la difficulté de disposer de la main-d'œuvre escomptée dans certains secteurs et/ou certaines régions.

Nous avons donc travaillé avec vous à la suppression des cotisations sociales principales pour le premier engagement et à la diminution pour les engagements subséquents pendant treize trimestres.

On sait que le problème des charges administratives et de leurs complications doit aussi être traité. Je finalise, avec mon collègue le secrétaire d'État à la Simplification administrative, la mise en oeuvre d'une série de mesures concrètes pour faciliter la vie des indépendants et des PME, de manière à travailler aussi sur ce deuxième élément.

Il y a un troisième élément: la question de la mentalité, de l'état d'esprit et de l'environnement global.

J'en viens au manque de formation des jeunes. Vous avez raison, cet élément, en l'occurrence le fait, pour les candidats employeurs, de ne pas trouver les compétences ou les talents escomptés dans le cadre de leurs activités, est aussi important. Vous savez qu'on se trouve ici dans le périmètre des compétences régionales ou communautaires, et il faut fortement travailler ces éléments à ce niveau.

La transmission des entreprises est un autre grand sujet important. En effet, on sait que le nombre d'entreprises à remettre au cours des dix prochaines années est considérable; d'aucuns vont même jusqu'à citer le nombre de 300 000 entreprises à remettre dans la prochaine décennie. Il faut donc, me semble-t-il, travailler encore plus fortement ce dossier-là.

Comme vous le savez, il s'agit d'une compétence régionale, et les Régions ont mis certaines choses en place à cet égard: des plates-formes régionales, des structures d'accompagnement etc. Mais je suis disponible. Vous en faites la suggestion à travers votre résolution déposée récemment au parlement. Je suis disponible pour discuter d'un accord de coopération entre le fédéral et les entités fédérées, puisqu'il s'agit d'un élément majeur. Préservons d'abord ce qui existe, tout en fournissant des efforts pour créer ce qui existera à l'avenir, de manière complémentaire.

Les indépendants à titre complémentaire méritent toute une réflexion. J'attire votre attention sur le fait qu'il s'agit aussi d'une porte d'entrée pour l'activité à titre principal. Un rapport que j'ai reçu récemment du Conseil supérieur des indépendants et des PME indique que 8 % des indépendants à titre complémentaire deviennent indépendants à titre principal après un an, et un peu plus de 18,4 ou de 18,5 % sont devenus indépendants à titre principal après cinq ans. C'est un élément intéressant. Ce statut est une des portes d'entrée. Je vous transmettrai ce rapport sur les indépendants à titre complémentaire, parce que c'est une mine d'analyse. Je ferai également des propositions concernant les indépendants à titre complémentaire, parce que le nombre est important et croissant, comme vous l'avez souligné. Ils méritent vraiment qu'on réfléchisse à leur statut, et à la manière de créer le cadre optimal pour leur situation.

10.03 Gilles Vanden Burre (Ecolo-Groen): Monsieur le président, je remercie le ministre pour ses réponses. Je n'en ferai pas l'inventaire mais il est important de pouvoir aller au fond des choses dans le but de pouvoir bien analyser les différents facteurs de causalité.

En fonction de l'organisation des travaux de la commission, on verra. On sait qu'il y a de nombreuses auditions prévues. Je vous vois sourciller, monsieur le président. On fera comme on a dit; on a donné beaucoup d'énergie. Mes collègues Ecolo en sont ravis mais moins du résultat. Ceci est un autre débat.

Les sujets sur la table sont d'une importance au moins égale. La transmission paraît un sujet important. On verra comment s'organiser. Je prends acte et suis plutôt satisfait d'entendre que le ministre est ouvert à ces discussions et de percevoir que nous pourrions construire ensemble des solutions permettant à la fois de créer de l'emploi au sein des structures des TPE et des indépendants, stimuler des emplois de qualité autant

que durables et à la fois répondre au vieillissement évident de notre population d'entrepreneurs et entrepreneuses. Nous y reviendrons très prochainement et je vous remercie.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

11 Question de Mme Fabienne Winckel au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "les difficultés rencontrées par le secteur horeca dans le cadre de la mise en application de la *black box*" (n° 16660)

11 Vraag van mevrouw Fabienne Winckel aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de moeilijkheden die de horecasector ondervindt bij de invoering van de *black box*" (nr. 16660)

11.01 Fabienne Winckel (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, ma question a effectivement trait à la *black box*, la caisse enregistreuse intelligente ou la caisse blanche. Il existe plusieurs mots pour désigner le même objet.

Monsieur le ministre, le secteur horeca semble assez unanime pour ce qui concerne la problématique de la *black box*. Il estime qu'il fallait prendre des mesures pour lutter contre la concurrence déloyale et le travail au noir.

Néanmoins, il est aussi unanime pour dénoncer la caisse blanche, instaurée après de nombreux rebondissements juridiques.

Depuis son instauration, il semble que plusieurs restaurants aient dû fermer quelques jours, supprimer des services, voire supprimer leur activité. Or, la fermeture durant quelques heures, quelques jours ou l'arrêt de toute activité induit un ralentissement du développement de ces entreprises et une diminution de leur visibilité.

Aujourd'hui, le secteur est clairement étranglé et il dénonce fermement l'immobilisme du gouvernement. Il convient d'entendre leurs préoccupations et surtout d'y trouver des réponses.

Au niveau du secteur, quelques réponses sont mises sur la table, comme une baisse de la TVA. Quelle est votre position à ce sujet? Une autre piste avancée par la Belgian Restaurants Association (BRA) consiste à augmenter la déductibilité fiscale des frais de restaurant pour les indépendants et les particuliers. Quelle est votre position en la matière? Quelle est votre réaction face au secteur, qui dénonce le côté dépassé de la technologie utilisée dans la *black box*? Début février, on apprenait notamment que 12 000 caisses enregistreuses intelligentes devaient être remplacées. Qu'en est-il à ce sujet? Actuellement, des restaurants utilisent la *black box* et d'autres non. Ce faisant, le secteur dénonce une forme de dumping social dans l'horeca? Quels sont les retours que vous recevez du terrain à ce sujet? Où en sont les différents recours sur l'obligation d'installer cette caisse blanche?

11.02 Willy Borsus, ministre: Madame Winckel, s'agissant de la *black box*, l'élaboration des critères légaux et techniques relève de la compétence du ministre des Finances. Je ne vous cacherais pas la perplexité que m'inspirent la défaillance de près de 12 000 caisses et les difficultés qui en résultent. Je suis fort à l'écoute du secteur horeca, notamment à cet égard. Je me permets de vous inviter à interroger mon collègue, de sorte qu'il pourra vous commenter la communication délivrée par le SPF Finances le lendemain de ce constat de défectuosité.

Le recours est toujours à l'examen. En raison de la séparation des pouvoirs, je ne peux qu'attendre la décision qui sera prise.

Vous savez ensuite que nous avons pris plusieurs mesures en faveur de ce secteur, notamment l'exonération des charges sur les heures supplémentaires - disposition qui me semble devoir être étendue -, certaines dispenses de versement du précompte professionnel, la création du système flexi-jobs. En outre, le secteur horeca tire un bénéfice direct de la modification du statut des étudiants.

Pour ma part, je reste très attentif à l'évolution de l'emploi dans ce domaine. Je suis évidemment favorable à l'examen de dispositions supplémentaires, dès que les contraintes budgétaires nous le permettront. Il faudra

voir quelle forme elles prendront. Je suis naturellement attaché à ce qu'un lien avec l'emploi soit maintenu. J'ai lu la contribution de l'association BRA (Belgian Restaurants Association) au sujet de la déductibilité fiscale.

Dès le moment où nous aurons obtenu des éclaircissements sur le recours ainsi que sur le fonctionnement des caisses enregistreuses, ces mesures devront être examinées à l'aune des possibilités budgétaires.

11.03 Fabienne Winckel (PS): Monsieur le ministre, j'ai bien entendu votre réponse assez courte.

J'ai compris que ce dossier relevait de la compétence du ministre des Finances, auprès duquel j'interviendrais. Je sais que vous-même, en tant que ministre des Classes moyennes, des Indépendants, et des PME, êtes très attentif à ces questions. C'est pourquoi j'estime qu'il ne faut pas trop tarder. Des mesures sont prises relativement aux jours et heures d'ouverture des commerces, mais on sent que le secteur est vraiment affaibli. Il convient de l'entendre et de prendre des dispositions. L'horeca élabore lui-même des propositions. Bien que vous refiliez la patate chaude au ministre des Finances, il importe que vous réfléchissiez sans tarder avec votre collègue à des mesures de soutien au secteur. C'est d'autant plus urgent que certaines dispositions se révèlent dramatiques pour certains professionnels.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

Le **président**: Madame Winckel, vous gardez la parole pour poser votre question sur l'utilisation grandissante de l'avantage non récurrent lié aux résultats (ANR). (n° 16661)

11.04 Fabienne Winckel (PS): Monsieur le président, je vous propose de la transformer en question écrite.

11.05 Willy Borsus, ministre: Madame Winckel, je vous transmets immédiatement le texte de ma réponse. Il s'agit d'une question très intéressante. Vous avez très légitimement mis le doigt sur les volumes significatifs qui sont concernés.

11.06 Fabienne Winckel (PS): En fait, je trouve que c'est une mesure positive, qui peut stimuler l'esprit positif qui règne au sein d'une entreprise et qui peut stimuler les travailleurs.

Je transforme donc cette question en question écrite.

Le **président**: Dont acte.

12 Question de Mme Fabienne Winckel au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "la création de la première plate-forme collaborative pour indépendants" (n° 16662)

12 Vraag van mevrouw Fabienne Winckel aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de oprichting van het eerste deelplatform voor zelfstandigen" (nr. 16662)

12.01 Fabienne Winckel (PS): Monsieur le ministre, voici un exemple de reconversion réussie. Deux anciens travailleurs de l'entreprise Caterpillar ont lancé récemment la toute première plate-forme collaborative pour indépendants: Tafsquare. Ce projet regroupe plus de 7 500 entrepreneurs, représentant 150 corps de métiers différents. Cet outil favorise les réflexes collaboratifs entre petits indépendants et pourrait être étendu à d'autres secteurs, notamment l'agriculture.

En tant que ministre des Indépendants et des PME, quel regard portez-vous sur l'initiative? Comptez-vous la soutenir? Dans l'affirmative, de quelle manière? Connaissant les difficultés actuelles du monde agricole, développerez-vous ce même outil et lancerez-vous une plate-forme collaborative dédiée spécifiquement aux agriculteurs? D'autres secteurs pourraient-ils être intéressés par ce type de plate-forme?

12.02 Willy Borsus, ministre: Madame la députée, l'initiative à laquelle vous faites référence est un exemple supplémentaire d'utilisation efficace des nouveaux supports technologiques pour favoriser la mise en relation, et un exemple de reconversion réussie. L'objectif de la plate-forme Tafsquare est de mettre en

contact exclusivement des indépendants afin de répondre, notamment, à des besoins de sous-traitants. Je suis sensible à ces initiatives qui favorisent le développement économique de proximité, local. Je soutiens, avec ferveur, le développement du tax shelter PME qui a pour but de renforcer les possibilités de financement des entreprises débutantes, de moins de quatre ans, et ce, au départ des particuliers.

Par ailleurs, je tiens à développer les circuits courts, la valorisation de proximité, les produits belges de qualité, l'artisanat. Ces initiatives contribuent à ce type de dynamisme. J'ai initié le développement du registre des artisans où le consommateur peut trouver, en quelques clics, le chef d'entreprise artisanal de sa région ou d'une région plus éloignée.

Ce projet peut connaître un essaimage positif dans d'autres secteurs. Au niveau agricole, des plates-formes collaboratives spécifiques existent déjà. Par exemple, le projet MiiMOSA a pour objectif de promouvoir le financement participatif dédié à l'agriculture et à l'alimentation. Je suis tout à fait disposé à lancer une réflexion plus poussée sur le rôle de l'État fédéral comme facilitateur, par exemple, à la demande des différents secteurs. Je ne manquerai pas d'aborder cette question avec les représentants de l'Agrofor.

12.03 Fabienne Winckel (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos réponses. C'est une utilisation intelligente des nouvelles technologies et cela peut apporter beaucoup aux indépendants, notamment la plate-forme collaborative.

La plate-forme MiiMOSA, qui concerne le financement participatif, rencontre un certain succès au niveau régional. Je pense qu'une mise en commun répondant aux différentes demandes du secteur agricole pourrait être stimulante et soutenante pour un secteur d'activités dont on connaît bien les problèmes.

Je reviendrai vers vous si vous projetez que le fédéral joue un rôle de facilitateur dans cette problématique.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

13 Question de Mme Fabienne Winckel au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "le faible succès des groupements d'employeurs" (n° 16663)

13 Vraag van mevrouw Fabienne Winckel aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "het matige succes van de werkgeversgroepering" (nr. 16663)

13.01 Fabienne Winckel (PS): Voici quelque chose qui me tient fortement à cœur. Monsieur le ministre, selon le SNI, seuls 6 % des entrepreneurs savent qu'il est possible de partager certains travailleurs dont ils n'ont besoin que durant quelques heures par semaine. Ce mécanisme est permis via les groupements d'employeurs.

En date du 29 août 2016, neuf groupements d'employeurs semblaient actifs en Belgique. Ce nombre est relativement faible, d'autant qu'un certain nombre de barrières avaient été levées afin justement d'encourager ce système. Désormais, un groupement d'employeurs peut être une ASBL, le travailleur ne doit plus obligatoirement être chômeur et les temps partiels sont permis.

Selon le SNI, le plus gros problème réside dans la méconnaissance générale du procédé. Je suis convaincue qu'une meilleure communication autour de l'outil permettrait une diffusion plus large.

Monsieur le ministre, à ce jour, existe-t-il davantage de groupements d'employeurs? Les conditions sont-elles bien connues des secrétariats sociaux type UCM, Groupe S, etc.? Quelles mesures allez-vous prendre pour améliorer la communication autour des groupements d'employeurs? De nouvelles mesures visant à assouplir davantage encore le mécanisme sont-elles à prévoir d'ici 2019?

Je trouve que c'est vraiment un chouette dispositif qui permet un réel *win-win* entre les conditions du salarié et les objectifs du chef d'entreprise.

13.02 Willy Borsus, ministre: Madame la députée, je vous rejoins très largement. Je suis vraiment sensible - j'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer dans l'assemblée parlementaire - à l'attractivité du dispositif relatif aux

groupements d'employeurs.

L'intérêt de la formule est de présenter de nombreux avantages: le développement de l'emploi via la mutualisation des activités, la sécurisation du contrat ou de l'emploi du salarié, la flexibilité accrue, dans certains cas, qui est nécessaire pour l'employeur, la maîtrise des coûts, la rentabilité des associés, la modulation des besoins en fonction des intérêts économiques des membres du groupement et puis, une forme de sécurisation du développement de l'activité.

Dès lors, la réforme du dispositif inscrite dans le plan PME a été intégrée dans le cadre de la loi relative au travail faisable et actuellement renvoyée au Conseil d'État, mais elle sera très prochainement à nouveau débattue en séance plénière au parlement. Ce sont vraiment des avancées considérables que l'on retrouve dans cette loi, puisque j'avais observé que les barrières levées lors de la précédente législature étaient malheureusement insuffisantes. Les nouvelles avancées sont significatives.

Je les ai notamment proposées à la suite de l'étude de ce qu'il se passe en France concernant les groupements d'employeurs. Deux de mes collaborateurs sont allés en France, visiter diverses structures et étudier le dispositif légal. On a été en contact notamment avec les chambres de commerce sur le sujet et avec d'autres acteurs.

Les modifications suivantes sont à l'ordre du jour. La période d'autorisation sera dorénavant illimitée pour les groupements d'employeurs de moins de 50 travailleurs. Auparavant, la durée était fixée par le ministre de l'Emploi.

La consultation du Conseil national du Travail ne sera plus obligatoire pour les groupements d'employeurs monosectoriels. En conséquence, les délais de traitement seront raccourcis. L'ancienne procédure durait cent jours alors que la nouvelle, pour un groupement d'employeurs monosectoriels, prendra maximum 40 jours. Le fait de devoir attendre cent jours pour déposer un projet dans le but d'engager du personnel me bouleverse toujours. Quarante jours, c'est un maximum, j'insiste!

Les conditions de travail seront fixées par la commission paritaire de référence. Pour les groupements d'employeurs monosectoriels, c'est simple! Il n'y en a qu'une. Pour les groupements d'employeurs multisectoriels, c'est le ministre de l'Emploi qui déterminera la commission paritaire dont relèvera le groupement concerné sur la base d'une série de critères objectifs fixés par la loi. L'éventuelle intervention d'un organisateur externe est limitée aux groupements d'employeurs de plus de 50 travailleurs.

L'année 2017 sera mise à profit pour renforcer l'information, la diffusion, la communication auprès des PME et des intermédiaires, des secrétariats sociaux etc. Je compte prendre des initiatives pour bien faire connaître le dispositif puisque, vous avez raison, il n'y a, en Belgique, que neuf groupements d'employeurs alors qu'en France, on trouve cinq mille groupements d'employeurs employant au total près de 40 000 travailleurs.

Mon but n'est pas de remplacer l'emploi dans les entreprises ni l'emploi dans des projets d'entreprises par des groupements d'employeurs, mais c'est en tout cas un sas, un mode d'organisation intéressant. J'espère que, grâce au nouveau dispositif et à la communication que nous en ferons et les relais, nous disposerons à l'avenir d'un gisement de vrais emplois de qualité supplémentaires développés chez nous. C'est en tout cas mon objectif dans cette réforme.

13.03 Fabienne Winckel (PS): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse. Je suis contente de constater que nous partageons le même avis au sujet de la pertinence des groupements d'employeurs. En effet, ils peuvent, notamment, offrir un soutien aux PME et petits indépendants. L'intérêt pour les travailleurs est d'être assuré de trouver des emplois de qualité. Cela rejoint ces deux objectifs-là et c'est donc un bon *win-win* de part et d'autre.

Je prendrai le temps d'analyser vos informations quant aux mesures reprises dans le projet de loi "Travail faisable". S'il est opportun de diminuer le temps de procédure, il est peut-être regrettable de passer à côté de la consultation avec le CNT. Il aurait sans doute été intéressant de la conserver tout en diminuant la période de cent à quarante jours.

Je me permettrai de revenir sur le sujet ultérieurement.

L'incident est clos.
Het incident is gesloten.

14 Question de Mme Fabienne Winckel au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "la réduction des commissions décidée par la Loterie Nationale et ses effets sur les libraires indépendants" (n° 16665)

14 Vraag van mevrouw Fabienne Winckel aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de gevolgen van de door de Nationale Loterij doorgevoerde verlaging van de commissies voor de zelfstandige dagbladhandelaars" (nr. 16665)

14.01 **Fabienne Winckel** (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, le 1^{er} avril 2017, la Loterie Nationale rabotera les commissions qu'elle octroie aux librairies dans le cadre de la vente de ses produits. La commission, initialement à 6 %, descendra à 4,5 %, soit une baisse de 1,5 %.

Cette baisse est dénoncée par un secteur qui souffre déjà. Selon les statistiques, un libraire met la clé sous le paillason chaque semaine en Belgique!

Néanmoins, cette baisse ne sera pas effective si le libraire choisit de proposer l'entièreté de la gamme de produits de la Loterie Nationale et de rembourser les gains. Selon le SNI, des primes pour des actions ponctuelles seront également proposées.

Monsieur le ministre, concrètement, quel sera l'impact de cette mesure sur les libraires indépendants? Selon vous, la communication autour des nouvelles règles est-elle suffisante? En tant que ministre des Indépendants et des PME, quels retours recevez-vous du terrain à cet égard? Quelle est votre position sur les réactions du SNI dénonçant la concurrence déloyale avec bpost et la restriction de la vente de tabac?

14.02 **Willy Borsus**, ministre: Monsieur le président, madame la députée, le secteur des librairies est confronté à un certain nombre de défis, de difficultés et de craintes. Les libraires voient leurs revenus s'amoinrir à la suite de différents phénomènes, notamment la numérisation de la communication, dont une partie de la presse écrite, l'évolution de la vente de tabac et l'évolution du cadre réglementaire concernant les jeux de hasard.

La commission de l'Économie travaille sur une proposition de résolution en parallèle du groupe de travail attaché au SPF Économie.

En ce qui concerne les dispositions que vous évoquez à propos des pourcentages à partir du 1^{er} avril 2017, j'ai eu une conversation avec mon excellente collègue Mme Wilmès sur ce dossier. Il semble, mais ceci devra être analysé, que dans l'immense majorité des cas, ces nouveaux pourcentages ne se traduiront pas par une diminution des revenus des libraires. Autorisez-moi à ne pas entrer dans le détail car c'est ma collègue qui a la tutelle sur la Loterie Nationale. Je serai très nuancé quant à l'impact potentiel de ces variations de pourcentages, d'autant que la base de calcul évolue, comme vous l'avez très justement indiqué.

J'ai évidemment demandé à ma collègue de me tenir au courant. En effet, le but de cette réforme n'est pas de diminuer les revenus des libraires, de surcroît dans le contexte que je viens de décrire.

À ce stade, nous ne disposons pas de monitoring d'une situation qui n'a pas encore débuté, mais nous disposons de projections. Mme Wilmès et moi-même suivons la situation de très près de manière à ce que nos libraires, dont vous connaissez l'importance du rôle, ne soient pas fragilisés. Sachez, en tout cas, que je suis très attaché à leur action et au lien social qu'ils représentent, sans oublier l'importance de leur activité.

Pour ce qui concerne la concurrence déloyale de bpost, je présume que vous faites référence au marché public qui lui a été octroyé pour la distribution des journaux et périodiques papier. À cet égard, il existe une proposition de résolution que l'on doit à votre collègue, Mme Smaers, qui apporte des éléments d'analyse sur l'évaluation du soutien fédéral accordé à la presse écrite et sur l'examen de la manière dont le soutien des médias papier peut, à l'avenir, être organisé avec un maximum d'effectivité. Cette évaluation me semble nécessaire pour bien "calibrer" la manière de s'assurer de la pérennité de ce secteur important. Qui dit pérennité veut dire, tout d'abord, pérennité économique de l'activité. Ce dossier est, bien entendu, traité en collaboration avec mon collègue Kris Peeters.

J'en arrive ainsi à la restriction de la vente de tabac que vous avez évoquée. Je ne jouerai pas au ping-pong en vous demandant quelles sont vos suggestions à cet égard. Mais vous savez qu'on se situe ici dans le cadre d'un équilibre entre un certain nombre de préoccupations parmi lesquelles la santé publique qui constitue un élément important. Il faut donc que les mesures qui seront prises à cet égard à l'initiative de plusieurs parlementaires, mais aussi du gouvernement et en l'occurrence de ma consœur, Mme Maggie De Block, soient proportionnelles à l'objectif poursuivi. La lutte contre le tabagisme doit évidemment être une priorité de santé publique. Mais il est aussi indispensable de mesurer les conséquences pour un certain nombre de secteurs.

On se trouve ici face à un dossier comprenant plusieurs portes d'entrée. Vous en avez identifié certaines; il y en a d'autres.

Quoi qu'il en soit, nous devons avec toutes celles et ceux qui, comme moi, sont des amoureux des libraires et du commerce de proximité se poser à un certain moment, car l'addition d'un certain nombre de décisions peut avoir de très lourdes conséquences. Il y a donc lieu de s'interroger sur le manière de gérer ces conséquences si l'on veut, comme moi, affirmer toute l'importance et la pérennité de ce secteur.

14.03 Fabienne Winckel (PS): Monsieur le ministre, pour ce qui est de ma dernière question et au sujet de la concurrence déloyale avec bpost et la restriction de la vente de tabac, je me référais à la position du SNI. Je voulais avoir votre avis sur la position du SNI en la matière.

Vous avez répondu en évoquant la résolution de Mme Smaers dans un premier temps et pour ce qui est de la vente de tabac par rapport à l'objectif de santé. Je l'entends bien. En ce qui concerne la réorientation de la Loterie Nationale, j'entends également que c'est une compétence de Mme Wilmès. Je me permettrai donc de revenir vers elle.

Je voulais aujourd'hui vraiment me faire l'écho ici du secteur des libraires. Ce secteur, on le sait, est également en difficulté pour le moment. Je voulais plus qu'attirer votre attention car il est clair que les librairies sont un commerce de proximité qui a un rôle important à jouer notamment dans les zones plus rurales. Je trouve donc qu'apporter un soutien à ce secteur que l'on sait lourdement touché est primordial. Vous avez cité la numérisation des périodiques, etc. Je ne redis pas ce que vous avez dit mais il faut vraiment être attentif et prendre des mesures qui peuvent les soutenir dans leur action au quotidien. Je reviendrai sur le sujet.

Le président: Merci, madame Winckel. Nous aurons l'occasion de débattre de manière interactive, peut-être pas avec M. le ministre, car la proposition de résolution de Mme Smaers reviendra à l'ordre du jour prochainement, la semaine prochaine, je pense. Ce sera l'occasion de revenir sur le contenu avec toute proposition que les groupes voudront formuler.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

La réunion publique de commission est levée à 12.35 heures.

De openbare commissievergadering wordt gesloten om 12.35 uur.